

INDONÉSIE

L'épidémie de grippe aviaire gagne les porcs

Page A 3



PATRIMOINE

Façades d'appellation contrôlée sur le Plateau Mont-Royal

Page A 4

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVI N° 165

LE LUNDI 25 JUILLET 2005

87c + TAXES = 1\$



JEAN-PIERRE CLATOT AFO
De gauche à droite: les évêques sud-africain Patricia Fresen, autrichienne Christine Mayr-Lumetzberger et allemande Gisela Forster, les trois piliers du Mouvement du Danube.

Entre tradition et dissidence

N'en déplaie au pape, quatre femmes se font prêtres cet après-midi

Les ordinations sont célébrées sur le fleuve Saint-Laurent

C'est aujourd'hui, devant Dieu et les hommes, qu'une poignée de femmes défieront ouvertement l'autorité du pape Benoît XVI. À l'abri sur les flots bleus du fleuve Saint-Laurent, quelque part entre Ottawa et Montréal, quatre femmes seront ordonnées prêtres tandis que cinq autres seront ordonnées diacres dans un acte de foi en forme de «transgression de conscience» oscillant entre pure dissidence et tradition.

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

On les imagine hérétiques alors qu'elles sont en fait entièrement fidèles aux principes de leur Église. On les dit aussi subversives alors qu'elles ne sont en réalité que purement idéalistes. Qu'on ne s'y trompe pas, les neuf femmes qui seront ordonnées prêtres ou diacres aujourd'hui ne veulent pas ébranler l'Église catholique romaine, elles veulent l'ouvrir sur le monde et lui rendre sa collégialité, assure l'aspirante à la prêtrise Michele Birch-Conery.

Très peu pour elles l'idée d'une ordination alternative faite sous le parapluie d'une organisation qui ne serait pas rigoureusement catholique romaine. «Ces femmes ne sont pas schismatiques; elles travaillent à l'intérieur de l'Église afin de la transformer», explique Joy Barnes, directrice exécutive de la Women's Ordination Conference (WOC), un organisme qui milite en faveur de l'ordination des femmes depuis près de 30 ans.

J'ai été appelée à la prêtrise dans une Église romaine catholique réformée. Pour le moment, ces ordinations semblent être le seul moyen de répondre à cet appel sans avoir à quitter l'Église que j'aime», confirme

VOIR PAGE A 8: PRÊTRES

Un ultime podium pour Armstrong



STEFANO RELLANDINI REUTERS

LANCE ARMSTRONG a battu son propre record en remportant hier pour la septième fois un Tour de France cycliste qui était pour ainsi dire couru d'avance. «Vive le Tour pour toujours!», s'est-il exclamé en conclusion de son bref discours sur le podium des Champs-Élysées à Paris, où l'attendaient ses trois enfants, Luke, Isabelle et Grace. Pour le Texan de 33 ans, il s'agissait de la dernière course de sa carrière, l'homme ayant décidé de prendre sa retraite. Nos informations en page B 4.

Scotland Yard défend sa règle du «tirer pour tuer»

La bavure qui a coûté la vie à un jeune Brésilien bouleverse une opinion déjà à cran

Londres — La police britannique, qui a interpellé un troisième homme dans le cadre de l'enquête sur les attentats manqués de jeudi dans les transports publics londoniens, a toujours pour consigne de tuer d'une balle dans la tête des kamikazes présumés, a annoncé hier le chef de Scotland Yard, en dépit d'une bavure qui a coûté la vie à un Brésilien que des policiers croyaient lié aux attentats du 21 juillet.

Le patron de la police britannique, Ian Blair, a expliqué à la télévision qu'il n'avait pas l'intention de remettre en cause les règles d'en-

gagement des unités armées de Scotland Yard, confrontées à des individus soupçonnés de porter sur eux une bombe et prêts à la faire exploser. «Quelqu'un d'autre pourrait être tué. J'espère que cela ne se reproduira pas. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour que les choses se passent correctement, mais ces décisions sont prises dans des circonstances terrifiantes», a-t-il déclaré sur la chaîne d'informations en continu Sky News.

«Cela ne sert à rien de tirer dans la poitrine de quelqu'un parce que

VOIR PAGE A 8: LONDRES

■ L'Égypte est abasourdie. Qui se cache derrière l'horreur de Charm el-Cheikh? Page B 3

Montréal 2005

La natation prend le pas

Le relais canadien remporte l'argent au 4x100 m

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le grand Michael Phelps s'est fait tout petit, hier, pour son entrée en matière à Montréal. Alors qu'on l'attendait comme la vedette de ces Championnats du monde, l'Américain a complètement loupé le premier grand affrontement des épreuves de natation en ne réussissant pas à se qualifier pour la finale du 400 m style libre, laissant ainsi toute la place à l'Australien Grant Hackett.



SHAUN BEST REUTERS
Le nageur américain Michael Phelps: une entrée ratée.

VOIR PAGE A 8: NATATION

■ Autres informations en page B 4

LE MONDE



Irak: une vingtaine d'attentats en dix jours

Un kamikaze a fait exploser un camion piégé devant un poste de police de Bagdad hier, faisant au moins 22 morts et 30 blessés. L'attentat s'est produit au poste de Rachad, dans le quartier de Machtal, dans l'est de Bagdad, en pleine tempête de sable. Une vingtaine d'attentats suicide ont été perpétrés en Irak au cours des dix derniers jours. Sur le plan politique, Américains et Irakiens ont établi un comité mixte chargé de définir les critères de retrait des troupes américaines.

■ Nos informations en page B 1

INDEX

78313 00064 1	Annances..... B 5	Idées..... A 7
	Avis publics..... B 2	Météo..... B 5
	Convergence..... B 6	Monde..... B 1
	Culture..... B 8	Mots croisés..... B 2
	Décès..... B 5	Religions..... B 5
	Économie..... A 5	Sports..... B 4
	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 6

L'ENTREVUE

Fin les concierges, place à la cinéaste

La comédienne française Yolande Moreau signe un premier long métrage

Elle fut la voisine détestable ou la concierge acariâtre, entre autres dans *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, de Jean-Pierre Jeunet, mais après 30 ans de métier, Yolande Moreau n'allait plus se contenter «d'apparitions hautes en couleur». S'inspirant d'un spectacle qu'elle a traîné sur les routes de France, de Belgique et du Québec, et avec la complicité de Gilles Porte, un chef opérateur mais surtout un ami, elle signe un premier long métrage, *Quand la mer monte*, auquel personne ne croyait. Le film a remporté deux Césars (celui de la meilleure actrice et de la meilleure première œuvre de fiction) et ravi près de 500 000 spectateurs français. Il prend l'affiche vendredi à Montréal et Québec.

ANDRÉ LAVOIE

Nous avions rendez-vous au quartier général du Festival du film de Karlovy Vary, en République tchèque. Je m'y rendais d'un pas pressé et Yolande Moreau, au rythme nonchalant du touriste, admirant le décor entourant les magnifiques rues piétonnières. Me doutant que sa bouille sympathique et

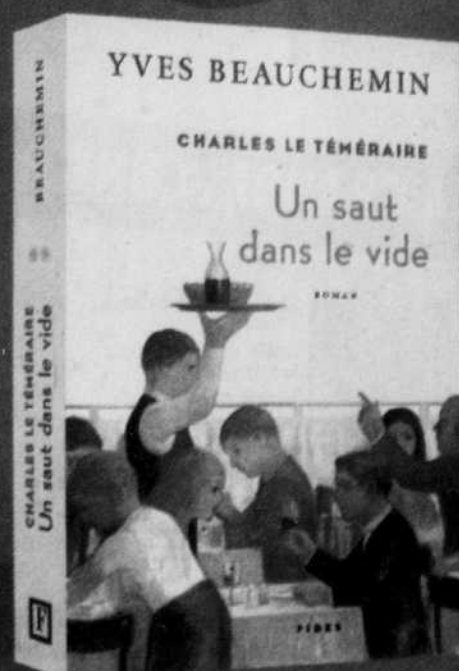
ses yeux pétillants n'étaient pas que pure fabrication, je l'ai abordée avant l'heure, sachant que nous allions dans la même direction. Ce fut de bon augure, découvrant, avant même de sortir magnéto et bloc-notes, que nous étions aussi sur la même longueur d'ondes. La comédienne d'origine belge — «pas wallonne ni flamande mais bruxelloise!», tient-elle à préciser —

VOIR PAGE A 8: MOREAU



FUN FILM
L'actrice et maintenant cinéaste Yolande Moreau au côté de Wim Willaert dans *Quand la mer monte*, qui clôturait le festival Comédia, hier à Montréal.

Le roman de l'été



Charles le téméraire
Un saut dans le vide

Yves Beauchemin

416 pages • 24,95 \$
www.editionsfides.com



• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Un 11^e aspirant chef du PQ

Le député de L'Assomption Jean-Claude St-André se lance à son tour dans la course à la direction du Parti québécois. Il devient ainsi le onzième candidat à la succession de Bernard Landry. M. St-André fait partie de l'aile orthodoxe du parti, qui préconise une démarche plus radicale d'accession à la souveraineté. Selon cette tendance, un gouvernement péquiste pourrait poser des gestes contrevenant à la Constitution canadienne dès sa prochaine élection. Il y a quelques jours, on apprenait que Pierre Dubuc, directeur et rédacteur en chef de *L'Aut' Journal*, se lançait lui aussi dans la course. André Boisclair, Pauline Marois, Ghislain Lebel, Louis Bernard comptent notamment parmi les autres candidats déclarés. La véritable course débutera le 15 septembre, soit à la fin de la période de mises en candidature. — *Le Devoir*

Mission périlleuse pour 300 soldats canadiens

Quelque 300 soldats canadiens ont quitté, dans la nuit de samedi à hier, la base de Trenton en Ontario pour se rendre dans le sud de l'Afghanistan. Leur mission consistera à sécuriser la région de Kandahar, château fort des talibans et des combattants du réseau al-Qaïda. Outre leur travail de reconstruction du pays, les soldats prendront part à des opérations de combat, ce qui fait de cette mission la plus risquée que les Forces canadiennes ont eue à livrer jusqu'ici. Ottawa avait annoncé le 15 juillet dernier que son contingent en Afghanistan passerait de 950 à 1500 soldats d'ici février prochain. Environ 700 de ces militaires sont déjà postés à Kaboul. Des représentants des Affaires étrangères, des travailleurs humanitaires et des policiers de la Gendarmerie royale du Canada font aussi partie du voyage. Selon l'armée américaine, plus de 500 talibans ont été tués depuis mars dernier. — *Le Devoir*

Mariages gais : la liberté n'est pas la même partout

Dans la foulée de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi permettant le mariage entre conjoints de même sexe, le ministre des Affaires étrangères du Canada tient à rappeler à ceux-ci que cette liberté n'est pas l'apanage de tous les pays et que leurs droits reconnus ici ne seront pas nécessairement respectés à l'étranger. Dans un communiqué émis hier, Pierre Pettigrew a invité les conjoints de même sexe qui comptent voyager hors de nos frontières à s'informer sur les lois en vigueur dans le pays de leur destination. Il a notamment souligné le fait que l'activité homosexuelle est illégale dans certaines régions du monde, et que ces nouveaux époux pourraient même se voir refuser l'entrée de certains pays. — *Le Devoir*

Feux à ciel ouvert : levée complète de l'interdiction

Après la pluie, le retour du bon temps... passé autour d'un feu. Avec les précipitations déjà enregistrées et à venir, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Pierre Corbeil, a levé complètement l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert, en forêt ou à proximité, ce matin. La mesure était en vigueur depuis le 10 juillet. Une levée partielle a été annoncée le 20 juillet. L'intensité des feux a beaucoup diminué dans la dernière semaine. Moins de 60 feux étaient encore en activité hier, selon la Société de protection des forêts contre le feu, alors qu'il y a une semaine, on en dénombrait plus de 130. Aucun des incendies actifs n'est considéré hors de contrôle. La SOPFEU rappelle toutefois que le beau temps rend la forêt inflammable et demande la collaboration des citoyens pour contrer l'éclosion de nouveaux foyers. L'indice d'inflammabilité élevé conjugué aux nombreux orages électriques ont provoqué un nombre record de feux, soit 794, depuis le début de la saison. Ceux-ci ont décimé une large part des forêts du nord-ouest québécois au cours des dernières semaines. Plus de 400 000 hectares du territoire, soit sept fois la superficie de l'île de Montréal, ont déjà brûlé, alors que la moyenne des cinq dernières années s'établit à 40 000 hectares à pareille date. — *Le Devoir*

Ambassades d'outre-mer

Ottawa serait intéressé par des bureaux résistant aux explosions

Ottawa — Le gouvernement fédéral envisage de munir certaines de ses ambassades d'outre-mer de bureaux résistants aux explosions afin de protéger son personnel contre d'éventuels attentats terroristes. C'est ce qu'affirme un homme d'affaires de Calgary dont le produit a fait l'objet de tests menés par des chercheurs du ministère de la Défense.

Ron Quigley, de la société Gunnar Manufacturing, a eu des entretiens avec des représentants du ministère des Affaires étrangères et du State Department, aux États-Unis, depuis que Recherche et Développement pour la défense Canada a procédé aux tests sur le bureau anti-explosion qu'il a conçu.

«Nous avons déjà installé le produit dans les locaux de la nouvelle ambassade américaine à Bagdad», a dit M. Quigley en entrevue.

Des scientifiques fédéraux ont tenté de faire sauter plusieurs de ses bureaux et ont conclu que le produit présentait «d'évidents avantages».

Dans un rapport daté de décembre dernier, Sheri Hlady, une scientifique de Suffield, en Alberta, explique qu'elle a fait exploser 110 kilos de TNT près des bureaux, et essayé de les écraser avec un broyeur. Les bureaux, qui sont faits de matériaux à l'épreuve des explosions, possèdent une coque de «protection personnelle» et peuvent être boulonnés au sol, ont bien résisté.

Un bureau ordinaire, soumis aux mêmes conditions, est réduit en pièces, souligne-t-elle.

«Depuis des décennies, des organisations américaines [...] recommandent que les gens utilisent les bureaux ou les tables en guise d'abris en cas de catastrophe naturelle comme un tremblement de terre, un ouragan ou une tornade», écrit Sheri Hlady. Les attentats terroristes sont devenus une réalité concrète. Dans les deux cas, les projections de débris et l'effondrement des structures sont des causes importantes de blessures et de décès.»

L'état de la personne qui travaille à ce bureau, après l'explosion de 110 kilos de TNT, constitue un tout autre problème.

Tout en reconnaissant que la vulnérabilité humaine est difficilement mesurable, Mme Hlady estime que les blessures subies auraient été mineures dans le cas du bureau «anti-explosion», et graves ou fatales dans le cas du bureau ordinaire.

Si les travailleurs peuvent être alertés à l'avance en cas de tornade ou d'ouragan, par exemple, une explosion ne donne pas nécessairement lieu à des avertissements, admet Mme Hlady. Si un employé de bureau devait survivre à une telle explosion, par contre, l'expérience passée laisse croire qu'il pourrait alors se réfugier dans la coque de protection personnelle aux parois d'acier, avec ses 11 tubes de support en acier renforcé, avant que l'édifice ne s'effondre.

Presse canadienne

Greenpeace réclame un moratoire contre le chalutage

ALISON AULD

Halifax, N.-É. — Selon un rapport de Greenpeace qui sera publié aujourd'hui, l'agence internationale responsable de la pêche en haute mer a tellement mal protégé les stocks de poisson qu'elle doit maintenant imposer un moratoire sur une pratique controversée, la pêche au chalut.

Avec ses filets qui draguent les fonds, le chalutage aurait ravagé les réserves halieutiques et détruit les habitats de poissons. L'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) qui fixe les quotas de pêche en eaux internationales, aurait si mal géré la ressource que plusieurs espèces de poisson sont protégées par un moratoire, tandis que plusieurs de ses pays membres violent impunément les règles.

Le Canada non plus n'a pas joué son rôle de gardien des océans, selon Greenpeace.

«L'OPANO est en charge depuis 20-25 ans d'une des zones de biodiversité les plus riches dans le domaine des pêches et elle a lamentablement échoué», a résumé à la Presse canadienne l'avocate de Greenpeace et coauteure du rapport de 21 pages, Karen Sack, depuis Washington. Elle doit changer radicalement maintenant pour gérer les ressources de façon responsable afin qu'il y ait du poisson dans l'avenir.»

Le Canada interpellé

Formée en 1979, l'OPANO a adopté des pratiques de conservation et de gestion si laxistes que dix des espèces sous sa responsabilité ont été victimes de surpêche, à tel point qu'elles sont sous moratoire en 2005, a précisé la porte-parole.

Le chalutage est en partie responsable, avec ses vastes filets qui traînent au fond des océans en recueillant tout sur leur passage.



FRED ERNST LE DEVOIR

Ce n'est pas la première fois que Greenpeace dénonce la pêche au chalut. En 1999, un activiste s'était jeté à l'eau aux Pays-Bas pour protester contre les dommages causés par les chalutiers.

Des groupes militent depuis des années pour faire interdire le chalutage à l'échelle internationale, mais seuls quelques pays ont restreint cette activité.

«Si nous attendons après les agences internationales pour protéger les fonds de mer, il ne restera plus rien», a déploré un spécialiste marin du Ecology Action Centre de Halifax, Mark Butler. Dans dix ans, nous mettrons en place un règlement international pour les protéger mais ils seront déjà en grande partie disparus.»

Greenpeace prévoit envoyer un bateau aux deux points des Grands Bancs au large de Terre-Neuve aujourd'hui afin de documenter les effets du chalutage

au-delà des 200 milles des eaux territoriales. «Nous croyons à l'urgence d'imposer un moratoire cette année et nous sommes préoccupés par le fait que le Canada ne joue pas le rôle actif de gardien des eaux profondes», a ajouté Mme Sack.

Greenpeace demandera aussi au Canada d'interdire temporairement le chalutage.

Au cours de la dernière décennie, le Canada a émis 319 avis d'infraction pour pêche illégale à l'encontre de pays européens membres de l'OPANO, mais seulement 24 condamnations en ont résulté.

Presse canadienne

La mortalité des baleines franches serait sous-estimée

Boston — Plus de 80 % des morts de baleines franches de l'Atlantique-Nord pourraient être ignorées par les statistiques, selon un article de la revue scientifique *Science* dont les auteurs ont appelé à une action d'urgence pour prévenir les cas de mort accidentelle causée par les hommes.

Au moins huit baleines de cette espèce seraient mortes au cours des 16 derniers mois alors que leur population totale est estimée à 350 spécimens, selon les chercheurs. Les 18 coauteurs de l'article ont demandé des mesures d'urgence pour sauver cette espèce menacée. «Nous ne pouvons pas nous permettre de nous engager dans le labyrinthe de la bureaucratie», a estimé vendredi Amy Knowlton, chercheuse à l'Aquarium de New England.

L'estimation des morts non relevées est basée sur un modèle de population incluant les taux de mortalité des baleines mâles, femelles et jeunes. Les scientifiques ne considèrent un cétacé comme mort qu'au bout de six années sans l'avoir observé.

L'article de *Science* a réclamé des mesures d'urgence pour lutter contre les collisions avec les navires et les accidents avec les filets de pêche, les deux premières causes de mortalité des baleines franches provoquée par l'homme.

Les revendications incluent la limitation de la vitesse des bateaux circulant dans les zones fréquentées par les baleines et une réduction des filets de pêche flottants. Les autorités fédérales ont précisé que des décisions pourraient être mises en place en moins de six mois, au lieu des 18 mois au minimum selon la procédure classique, mais que ces mesures resteraient provisoires.

De nouvelles règles permanentes pour éviter que les baleines se coincent dans les filets devraient être appliquées d'ici la fin de l'année et une nouvelle réglementation pour la navigation devrait voir le jour au printemps 2006, a rappelé Teri Frady, la porte-parole du bureau national des services maritimes et de la pêche.

La baleine franche d'Atlantique-Nord a presque été exterminée à la fin du XVIII^e siècle et est menacée d'extinction depuis. Les huit cas de morts au cours des 16 derniers mois sont particulièrement dramatiques pour l'espèce, selon les scientifiques, car quatre d'entre eux concernent des femelles sur le point de mettre bas.

Associated Press

AÉROSPATIALE

Un nuage plane déjà sur le lancement de Discovery demain

JEAN-LOUIS SANTI

Cap Canaveral, États-Unis — La NASA tentera demain, si la météo le permet, de lancer la navette spatiale *Discovery* après avoir raté, deux semaines plus tôt, une première tentative de retour dans l'espace depuis l'accident de *Columbia* en 2003.

L'agence spatiale américaine pense avoir éliminé la cause de l'anomalie sur l'un des capteurs du réservoir externe qui avait forcé le report du lancement le 13 juillet, à l'instant où les sept astronautes prenaient place à bord. Mais elle craint maintenant qu'un gros nuage ne vienne gâcher les retrouvailles américaines avec l'espace.

«Nous avons des inquiétudes pour le lancement», a admis hier Kathy Winters, responsable des prévisions météorologiques pour le tir, en expliquant que l'heure matinale du décollage correspond «à l'heure où se forme la brise marine. Nous sommes inquiets de la formation de cumulus et de possibles averses».

Discovery doit être lancée à 10h39 du centre spatial Kennedy près de Cap Canaveral, en Floride, pour une mission de 12 jours à destination de la Station spatiale internationale (ISS).

Les conditions atmosphériques poussent le service météorologique de l'armée de l'air, sur lequel s'appuie la NASA, à anticiper 40 % de risques de conditions défavorables au lancement, a précisé Mme Winters.

Les critères météo de la NASA

pour un lancement sont parfois difficiles à réunir: ciel dégagé pour observer l'ascension de l'orbiteur et absence de pluies ou d'orages dans un rayon de 20 milles marins (37 km) autour du centre Kennedy pour permettre à la navette de revenir se poser en cas de problème au décollage.

En pleine forme

Techniquement, la NASA se dit prête au lancement. «Nous n'éprouvons aucun problème significatif dans la préparation de cette mission historique de reprise des vols», a déclaré hier Jeff Spaulding, responsable des tests de la navette. Il a estimé que «le travail effectué a abouti à la navette la plus sûre» jamais envoyée dans l'espace après «de nombreux défis pour préparer *Discovery* et son équipage à cette mission».

M. Spaulding faisait référence aux nombreuses modifications effectuées par la NASA sur la navette pour tenir compte des causes de la désintégration de *Columbia* à son retour sur Terre le 1^{er} février 2003.

Pete Nickolenko, également chargé des tests de préparation de la navette, assurait samedi: «*Discovery* est en pleine forme [sic] alors que nous terminons les tests liés à l'anomalie sur le capteur de coupure des moteurs [situé] dans le réservoir d'hydrogène liquide qui avait causé le report de notre tentative de lancement le 13 juillet.» L'anomalie aurait pu être provoquée par une mise à terre dé-

faillante de la boîte d'avionique traitant les données transmises par les capteurs. Au cours des dix derniers jours, la NASA a procédé à une batterie de tests et changé plusieurs câbles de mise à terre pour éviter une répétition de l'incident, a expliqué M. Nickolenko.

La NASA n'a pas localisé l'origine de l'anomalie mais pourrait lancer la navette avec trois capteurs seulement si le problème devait se reproduire. Dans ce cas, l'agence devrait faire une exception à sa règle stipulant que quatre capteurs doivent être opérationnels. Deux capteurs sont nécessaires, les deux autres servant de secours en cas de panne.

La NASA ne saura si le problème est réglé que lorsque le réservoir externe sera rempli de carburant et que tous les systèmes électroniques seront allumés, des conditions réunies seulement durant les dernières heures avant le tir.

Une défaillance des capteurs pendant le lancement pourrait couper les trois moteurs de l'orbiteur trop tôt et forcer un atterrissage d'urgence ou mettre la navette sur une orbite trop basse, empêchant un rendez-vous avec l'ISS.

Cette 114^e mission de la navette est considérée comme un vol d'essai visant à tester des modifications, dont une grande partie sur le réservoir externe, pour réduire les risques d'accident.

Agence France-Presse

Festival

CITYEN

Du 15 au 21 août 2005

UNE ACTIVITÉ DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

Forfait Festival disponible!

Plus de 20 spectacles et conférences

Du théâtre, du cinéma, de l'humour et de l'art engagés.

4 GRANDES CONFÉRENCES

■ John Ralston Saul, philosophe

Quelle démocratie pour le XXI^e siècle?

LUNDI 15 AOÛT

■ Ralph Nader, candidat vert aux présidentielles américaines

Être progressiste aux États-Unis

MERCREDI 17 AOÛT

■ Gérard Bouchard, sociologue et historien à l'UQAC

Le Québec: une société sans vision? Sans utopie?

MARDI 16 AOÛT

■ Louise Beaudoin, ancienne ministre des Relations internationales du Québec

Diversité linguistique et culturelle dans la mondialisation: les enjeux pour le Québec

VENDREDI 19 AOÛT

www.inm.qc.ca

Vous pouvez réserver vos places et acheter vos billets dès maintenant!

PAR CARTE DE CRÉDIT SUR INTERNET: www.inm.qc.ca, rubrique Festival citoyen

PAR CARTE DE CRÉDIT PAR TÉLÉPHONE: (514) 934-5999, poste 221

Plus de 20 spectacles et conférences

Choisissez vos activités à la carte, sur Internet: www.inm.qc.ca, rubrique Festival citoyen

ACTUALITÉS



Dix-huit porcs, atteints du virus H5N1 de la grippe aviaire, ont été tués hier dans une exploitation agricole située à Tangerang.

SUPRI REUTERS

Au tour des porcs d'être abattus pour contenir la grippe aviaire

Si le virus humain et le virus aviaire se combinent via le porc, cela pourrait entraîner une mutation mortelle pour l'homme

Tangerang, Indonésie — L'Indonésie est devenue hier le premier pays connu à abattre des porcs afin de contenir l'épidémie de grippe aviaire, qui a fait au moins 57 morts en Asie.

Les projets visant à tuer 200 animaux ont cependant été revus à la baisse sur fond de querelle entre les représentants des autorités sur le meilleur moyen d'enrayer la maladie.

Dix-huit porcs, atteints du virus H5N1 de la grippe aviaire, ont été tués hier dans une exploitation agricole située à Tangerang, à quelque 40 km à l'ouest de Jakarta.

Les animaux sains ont échappé à l'abattage sélectif, le ministre de l'Agriculture Anton Apriyantono étant revenu sur sa volonté de tuer tous les oiseaux et les porcs

dans des fermes touchées par la grippe aviaire. «Si nous les tuons tous, cela ne garantit rien parce que le virus peut se propager dans l'air, a-t-il dit aux journalistes. Nous voulons seulement tuer ceux qui sont infectés.»

La ferme de Tangerang se trouve à 15 kilomètres de la maison des trois premières personnes mortes de la grippe aviaire en Indonésie. Un homme de 38 ans et ses filles d'un an et de neuf ans sont décédés au mois de juillet. Les autorités ne savent toujours pas où ils ont contracté la maladie. À leur connaissance, ils n'étaient pas entrés en contact avec des oiseaux, mais les responsables ont décidé de débiter leurs opérations à Tangerang, le point d'infection le plus proche.

M. Apriyantono a précisé que les éleveurs porcins recevraient des compensations liées à l'abattage de leurs animaux.

Au mois de mai, un scientifique indonésien a annoncé qu'il avait découvert la souche H5N1 du virus de grippe aviaire dans des échantillons sanguins prélevés sur des porcs.

La plus grande crainte réside dans la faculté qu'a le virus de se métamorphoser pour prendre une forme plus virulente chez l'homme. Une crainte qui résulte du fait que les porcs peuvent être contaminés tant par le virus humain que par le virus aviaire de la grippe. Les deux, se combinant via le porc, entraîneraient une mutation mortelle pour l'homme.

La semaine dernière, le minis-

tère indonésien de la Santé a averti que 44 hôpitaux du pays étaient en alerte et se tenaient prêts à recevoir des patients atteints de la grippe aviaire.

Au total, 57 personnes sont décédées de la maladie en Asie, pour la plupart au Vietnam et en Thaïlande.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture a déclaré en juillet que d'autres travaux de recherche devaient être menés pour mieux comprendre le rôle des porcs dans la propagation de la grippe aviaire. Joseph Domenech, vétérinaire en chef de la FAO, s'est dit défavorable à des abattages de masse.

Associated Press

SCIENCES

Une nouvelle clé pour comprendre l'herpès

La découverte d'un récepteur pourrait déboucher sur des traitements plus performants

FRÉDÉRIQUE DOYON

Il couvre de honte ceux qu'il atteint et mystifie encore les médecins qui s'expliquent mal son fonctionnement. Victimes et spécialistes pourraient bien sortir de l'embarras puisque l'herpès, ce virus parmi les plus répandus en Amérique, a révélé quelques-uns de ses mystères à une équipe de chercheurs de l'Université du Michigan.

Ceux-ci ont découvert le mécanisme qui fait en sorte que le virus, tant génital que labial, frappe avec autant de succès. Cette trouvaille leur a permis d'élaborer un système, à partir d'une cellule de porc, pour tester de nouveaux médicaments, pour l'instant quasi inexistant. En effet, si des antiviraux permettent actuellement d'amoindrir les symptômes de l'herpès, aucun médicament ne parvient à l'éradiquer.

L'herpès dérive de deux virus frères, le HSV (herpes simplex virus) 1 et 2. Le premier déclenche l'herpès labial, qui se manifeste le plus souvent par des boutons de fièvre disgracieux dans la zone de la bouche et du nez. Plus de la moitié de la population nord-américaine en est porteuse. Le second se loge plutôt sur les organes génitaux et toucherait 25 % des femmes et 20 % des hommes aux États-Unis, statistiques qui correspondraient à la réalité canadienne, selon Santé Canada. Une personne sur six est donc infectée, et parmi celles-ci, la majorité ignorent leur état. Il s'agit d'ailleurs de la maladie transmissible sexuellement qui connaît le plus rapide taux de progression au monde.

Malgré le fait qu'il soit si répandu, on connaissait encore mal la manière dont le virus infecte l'être humain. Or dans une étude publiée dans l'édition de juin du *Journal of Virology* et présentée hier au

Congrès international de virologie, des chercheurs américains ont levé une partie du voile sur la maladie. Ils ont déniché le récepteur de la membrane cellulaire chargé, entre autres, de bloquer l'entrée du virus de l'herpès. Ce récepteur désamorcé, le virus peut alors pénétrer les cellules humaines sans résistance.

Les scientifiques ont également découvert le gène responsable de la production de ce récepteur, appelé B5.

Pour «détourner» le récepteur B5, le virus utilise une protéine dont les qualités évoquent celles impliquées dans la fusion cellulaire. La découverte d'une telle protéine par des chercheurs italiens, au cours d'une étude menée parallèlement, viendrait corroborer les résultats de l'équipe du Michigan. Selon la directrice de la recherche, A. Oveta Fuller, aucun autre virus ne recourt à une telle protéine pour s'infiltrer dans les cellules. Ce mécanisme a pu être mis au jour grâce à la découverte d'une cellule logée dans le rein du porc qui s'est avérée imperméable à l'herpès humain.

La molécule du récepteur B5 aurait la forme d'une spirale dont une extrémité s'accroche à la membrane de la cellule tandis que l'autre, proéminente, s'accroche au virus. Cette structure s'apparente à celle de récepteurs impliqués dans l'infiltration cellulaire d'autres virus. La découverte du récepteur B5 pourrait donc déboucher sur des traitements antiviraux de la même manière que les récepteurs responsables de l'infection au VIH ont ouvert la porte à de nouveaux traitements contre le sida.

Il faudra toutefois attendre quelques années encore avant que les résultats de cette recherche permettent d'élaborer des médicaments réellement efficaces pour traiter l'herpès.

Le Devoir

Frontière canado-américaine

L'industrie canadienne du bœuf prépare ses arguments

Edmonton — Pendant que les jeunes bestiaux recommandent à franchir la frontière canado-américaine, l'industrie canadienne du bœuf se prépare pour la prochaine phase d'un conflit commercial déjà vieux de deux ans.

La semaine dernière, une Cour d'appel américaine a renversé une injonction contre l'importation aux États-Unis de bêtes canadiennes vivantes de moins de 30 mois. Si cette décision est maintenue, le département américain de l'Agriculture (USDA) devrait dévoiler, d'ici la fin de l'année, une proposition de règle visant la reprise du commerce d'animaux reproducteurs et de boucherie canadiens âgés, cette fois, de plus de 30 mois.

Tout dépendra de la façon dont

les tribunaux américains traiteront une proposition du groupe protectionniste américain R-CALF visant l'interdiction permanente du bœuf canadien, a expliqué Stan Eby, le président de l'Association canadienne des éleveurs de bovins. «L'USDA a effectué toutes les analyses de risques pour le bœuf et le cheptel reproducteur de plus de 30 mois. Une fois les questions juridiques résolues, ils proposeront une règle couvrant toutes les autres catégories de bétail et de produits du bœuf, a affirmé M. Eby. Nous essayons de les amener à expédier cela aussi vite que possible de manière à ce que tous les secteurs de l'industrie puissent reprendre le commerce avec les États-Unis.»

Les arguments des tenants de l'interdiction permanente devaient

être entendus en cour mercredi à Billings, au Montana. Mais l'audition a été reportée pour une période indéterminée en attendant la révision des raisons écrites de la décision de la Cour d'appel.

Certains croient que ce report pourrait entraîner un règlement permanent du litige. C'est en tout cas ce qu'espère le Conseil canadien des races de boucherie, dont les membres ont été affectés par l'interdiction de la vente de bovins de race reproducteurs aux États-Unis depuis mai 2003, soit depuis la découverte du premier cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en Alberta.

En tout, cette interdiction a fait perdre plus de 500 millions de dollars à l'industrie bovine canadienne,

selon Herb McLane, le vice-président du conseil. L'interdiction a aussi compromis la capacité de l'industrie d'améliorer la génétique des troupeaux de bovins des deux côtés de la frontière.

L'industrie bovine travaille de concert avec le gouvernement fédéral pour obtenir la réouverture complète de la frontière. Les démarches du gouvernement canadien pour cette deuxième phase du conflit sont basées sur les mêmes éléments ayant étayé la décision d'autoriser la reprise du commerce des bêtes de moins de 30 mois: les facteurs de risque d'ESB au Canada ne sont pas différents aux États-Unis.

Presse canadienne

EN BREF

Le scientifique qui a lié tabac et cancer n'est plus

Londres — Sir Richard Doll, le scientifique britannique qui a pour la première fois établi un lien entre le tabac et le cancer du poumon, est mort hier à l'âge de 92 ans, a annoncé l'Université d'Oxford. L'épidémiologiste est décédé à l'hôpital John Radcliffe des suites d'une maladie, a expliqué l'université où Sir Doll a travaillé dans le cadre du Centre impérial de recherche sur le cancer. Publiée en 1954, son étude a démontré que fumer était «une des causes principales» du cancer du poumon. Sir Doll est resté actif jusqu'à sa mort, actualisant son étude en 2004 pour indiquer que la moitié, et peut-être les deux tiers des personnes qui ont commencé à fumer dans leur jeunesse, mourront des conséquences du tabagisme. — AP

Violent séisme à l'archipel indien des îles Nicobar

ASHOK SHARMA

New Delhi, Inde — Un violent séisme de magnitude 7,2 a frappé hier soir l'archipel indien des îles Nicobar, au large de la Thaïlande et de l'île indonésienne de Sumatra, région déjà touchée par le tsunami du 26 décembre, a rapporté l'agence de presse indienne PTI. On ne signalait pas de victimes ou de dégâts majeurs dans l'immédiat.

La province indonésienne voisine d'Aceh, au nord de l'île de Sumatra, a elle aussi été secouée par ce tremblement de terre, selon des sismologues indonésiens. On ignorait dans l'immédiat s'il y avait des victimes ou des dégâts. Cette province avait été la plus durement frappée par le tsunami de l'an dernier.

Dans un communiqué, l'Observatoire des sciences de la Terre de Strasbourg (France) a confirmé qu'un tremblement de terre de magnitude 7,2 avait touché à 21h12 la région des îles Nicobar, située entre l'océan Indien et la mer d'Andaman.

Les autorités thaïlandaises ont immédiatement lancé une alerte au tsunami sur toutes les chaînes de télévision et les stations de radio du pays. Les îles Nicobar se trouvent à moins de 700 km à l'ouest de la province thaïlandaise de Phuket.

Selon Plodprasop Suraswadi, responsable du centre national thaïlandais de prévention des catastrophes naturelles, le séisme d'hier soir pouvait provoquer un tsunami (vague géante) sur les côtes du pays, et les premières

vagues pouvaient toucher la plage d'Akrong Beach, sur l'île de Phuket, dès 0h12 aujourd'hui. Mais, passé cette heure, aucun tsunami n'avait été signalé à Phuket, et les autorités ont levé l'alerte. Le Sri Lanka, quant à lui, a décidé de ne pas lancer d'alerte au tsunami.

Dans les îles Nicobar, les secousses ont provoqué un mouvement panique dans la population locale. Le séisme a été ressenti à des centaines de kilomètres de son épicerie sur les côtes de l'état de Tamil Nadu, dans le sud-est de la péninsule indienne.

Le meurtrier tsunami du 26 décembre dernier avait fait quelque 180 000 morts et 50 000 disparus dans 11 pays du pourtour de l'océan Indien.

Associated Press

Restauration
Argenterie, luminaire, verrerie, œuvres d'arts, cristal, artefact, horlogerie, porcelaine, objets décoratifs, poupées, tableaux, boîtes musicales, radios.

Anciens et contemporains

FIX-IT

Nous restaurons tout... sauf les cœurs brisés!

4652, boul. Décarie, Montréal
514-484-8332
www.themrfixit.com
DEPUIS 1953

TOUO QUÉBEC		Résultats	
SUPER 7		GAGNANTS	LOTS
Tirage du 2005-07-22	7/7	0	12 000 000,00 \$
16 18 23 24 26 37 38	6/7+	3	121 926,60 \$
Complémentaire : 14	6/7	112	2 857,60 \$
Ventes totales : 19 801 186 \$	5/7	7 525	151,90 \$
Prochain gros lot : 15 000 000 \$	4/7	161 552	10,00 \$
	3/7+	150 244	10,00 \$
	3/7	1 355 916	Participation gratuite
649		GAGNANTS	LOTS
Tirage du 2005-07-23	6/6	0	4 160 571,00 \$
12 22 25 30 33 38	5/6+	8	34 522,30 \$
Complémentaire : 17	5/6	106	2 152,30 \$
Ventes totales : 13 533 932 \$	4/6	5 868	73,60 \$
Prochain gros lot (appr.) : 8 000 000 \$	3/6	111 484	10,00 \$
	2/6+	88 600	5,00 \$
Quebec 49		GAGNANTS	LOTS
Tirage du 2005-07-23	6/6	0	1 000 000,00 \$
01 18 20 23 44 45	5/6+	3	16 666,60 \$
Complémentaire : 31	5/6	16	500,00 \$
Ventes totales : 467 883,50 \$	4/6	744	50,00 \$
	3/6	14 476	5,00 \$
Extra		GAGNANTS	LOTS
Tirage du 2005-07-22	6/6	0	100 000,00 \$
NUMÉRO 720368	5/6+	3	16 666,60 \$
LOT 100 000 \$	5/6	16	500,00 \$
	4/6	744	50,00 \$
	3/6	14 476	5,00 \$
Extra		GAGNANTS	LOTS
Tirage du 2005-07-23	6/6	0	100 000,00 \$
NUMÉRO 361317	5/6+	3	16 666,60 \$
LOT 100 000 \$	5/6	16	500,00 \$
	4/6	744	50,00 \$
	3/6	14 476	5,00 \$

NE MANQUEZ PAS CE SOIR, ROUE DE FORTUNE À TQS À 18h25

Les modalités d'attribution des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

LES ACTUALITÉS

PATRIMOINE

Une note salée pour les propriétaires

Seule une minorité de résidents ont droit à une subvention pour redonner à leur façade son cachet d'antan

JEANNE CORRIVEAU

La grande majorité des propriétaires du Plateau-Mont-Royal, qui doivent depuis novembre dernier se plier à des normes plus sévères s'ils veulent restaurer la façade de leur immeuble, n'ont droit à aucune subvention pour les encourager dans leurs efforts.

Le respect du nouveau règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), adopté par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, peut parfois faire grimper le coût des rénovations, et André Laberge l'a appris à ses dépens. Propriétaire depuis l'an dernier d'une maison datant de la fin du XIX^e siècle, rue Franchère, il s'est lancé dans des rénovations majeures visant à redonner au cachet à la façade de sa demeure, défigurée par un revêtement de vinyle et par des rénovations d'une autre époque.

«On avait prévu un budget de 20 000 \$ pour les travaux, mais ça coûtera finalement 36 000 \$»

Afin de répondre aux exigences de l'arrondissement, il a consenti à modifier ses plans initiaux et à faire appel à un ébéniste pour la fabrication de portes et de fenêtres en bois fidèles aux composantes d'origine. «On avait prévu un budget de 20 000 \$ pour les travaux, mais ça coûtera finalement 36 000 \$», admet-il en se consolant à l'idée que la maison prendra de la valeur.

Mais il trouve injuste que les propriétaires soient contraints à respecter de telles exigences sans avoir droit à des subventions. «Je suis tout à fait d'accord avec les principes de protection

du patrimoine, mais on a instauré un nouveau règlement sans être en mesure d'aider les propriétaires. C'est un peu dictatorial», dit-il.

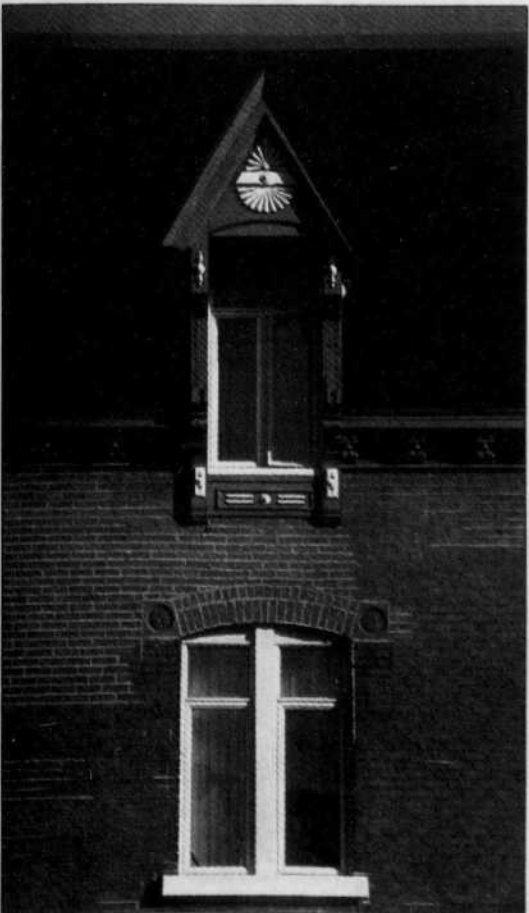
Jean-Vianney Jutras fait le même constat et croit que la sévérité du nouveau règlement ne pourra faire autrement que d'inciter des propriétaires à contourner les règles à l'insu des fonctionnaires et des inspecteurs.

Claude Laurin, chef de la division de l'urbanisme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, reconnaît que seules quelques centaines des 15 000 bâtiments qui compte l'arrondissement — notamment ceux qui sont situés dans les limites de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal — peuvent bénéficier de subventions à la restauration en vertu de la Loi québécoise sur les biens culturels. Mais l'adoption par la Ville de Montréal de sa Politique sur le patrimoine pourrait aider la cause des propriétaires et éventuellement permettre d'améliorer les programmes de subventions, signale-t-elle.

Certaines restaurations d'éléments d'origine ne sont pas plus coûteuses que leur remplacement, fait-elle remarquer, et le propriétaire pourra bénéficier d'une augmentation de la valeur de sa maison lors de sa revente.

Nancy Shoiry, chef de la division de l'urbanisme à l'arrondissement du Sud-Ouest, souligne que l'absence de subventions à la restauration préoccupe tous les services d'urbanisme des arrondissements montréalais et complique leur tâche, particulièrement lorsqu'il s'agit de négocier avec des propriétaires d'immeubles à logements multiples. «Quand ils investissent sur une façade, ils ne peuvent pas refiler la facture à leurs locataires, alors que s'ils rénovent la cuisine, ils rentabilisent plus vite leur investissement», dit-elle.

Le Devoir



SOURCE OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL
Pour l'instant, seules quelques centaines des 15 000 bâtiments qui compte l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peuvent bénéficier de subventions à la restauration en vertu de la Loi québécoise sur les biens culturels.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Si un propriétaire veut enlever une composante d'origine pour la remplacer, il lui faudra faire la preuve que cet élément est irrécupérable.

Façades d'appellation contrôlée

Les propriétaires du Plateau-Mont-Royal apprennent à rénover selon de nouvelles règles

Le Plateau-Mont-Royal place la barre haute en matière de restauration du patrimoine bâti. Les propriétaires ont appris à vivre, non sans douleur, avec de nouvelles façons de faire qui sont en train de s'étendre à d'autres arrondissements.

JEANNE CORRIVEAU

Remplacer une fenêtre, une porte d'entrée ou un balcon n'est plus une opération aussi simple qu'autrefois dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et les fonctionnaires de la division de l'aménagement urbain sont devenus très pointilleux quand il est question de rénovation.

C'est que, depuis l'automne dernier, tous les propriétaires du Plateau sont tenus de suivre les nouvelles règles imposées par l'arrondissement afin de protéger le patrimoine bâti du quartier. Quand Jean-Vianney Jutras a voulu faire quelques travaux de rénovation sur la demeure de son fils, rue Aylmer, un bâtiment construit en 1886, il a dû négocier ferme avec les fonctionnaires de l'arrondissement qui exigeaient qu'il pose des fenêtres en bois. Il n'était pas question, pour M. Jutras, de céder sur ce point compte tenu de l'entretien que requièrent les fenêtres en bois. «Mon argument, c'était qu'il existe aujourd'hui des matériaux plus performants et que si l'aluminium ou le PVC avaient existé à l'époque, les gens les auraient utilisés», fait-il valoir.

Après de longues discussions, il a finalement été convenu d'opter pour des fenêtres en bois couvertes d'aluminium et fabriquées sur mesure pour respecter la forme arrondie des fenêtres d'origine. «Ça prend de la patience, mais il ne faut pas se fâcher», recommande M. Jutras qui, dans cette aventure, a fini par développer une certaine expertise en rénovation de maisons anciennes.

Si la tâche est devenue si ardue pour les propriétaires, c'est que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, l'an dernier, un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) qui oblige tous les propriétaires à respecter les caractéristiques architecturales d'origine de leur maison quand ils procèdent à des travaux de façade. Les anciennes villes d'Outremont, de Westmount et de Mont-Royal avaient déjà des PIIA, mais le Plateau est le seul arrondissement issu de l'ex-ville de Montréal à avoir adopté un tel règlement qui s'applique à tout son territoire, et pas seulement à des zones reconnues pour leur richesse patrimoniale.

Ce règlement vise à endiguer la disparition d'éléments architecturaux qui font le cachet des maisons plus que centenaires au profit de rénovations au goût douteux. Au mois d'avril dernier, Héritage Montréal avait d'ailleurs sonné l'alarme en plaçant les balcons, les corniches et les escaliers parmi les dix symboles patrimoniaux montréalais menacés de disparition.

«Le manque d'entretien par les propriétaires et l'absence d'artisans forcent le remplacement de ces éléments caractéristiques de l'architecture des quartiers de la métropole, qui disparaissent peu à peu au profit de produits préfabriqués dénués de poésie et de caractère», avait estimé Héritage Montréal. Mais justement, les balcons et les escaliers bon marché «dénués de poésie», fabriqués



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Héritage Montréal place les balcons, les corniches et les escaliers parmi les dix symboles patrimoniaux montréalais menacés de disparition.

en aluminium et facilement reconnaissables par leurs angles droits, sont désormais prohibés dans l'arrondissement du Plateau. Le propriétaire qui en possède et voudrait les remplacer devra alors opter pour le bois, le fer forgé ou même l'aluminium soudé.

Nouvelles normes

Le souci du détail dont font preuve les fonctionnaires du Plateau-Mont-Royal dans l'application du règlement est susceptible de causer bien des maux de tête aux propriétaires. Ainsi, pour choisir le modèle de porte qu'il installera, le propriétaire devra s'inspirer du type de porte dont était dotée sa maison à sa construction, il y a plus de cent ans dans bien des cas. Les matériaux modernes sont acceptés, mais le propriétaire est tenu de respecter la configuration d'origine et de prêter attention à la taille des portions vitrées, précise Claude Laurin, chef de la division de l'urbanisme à l'arrondissement du Plateau.

Pour documenter sa réglementation, l'arrondissement a mené une vaste étude typomorphologique et photographiée les 15 000 bâtiments qui compte le Plateau. Le territoire a été découpé en cinq secteurs et, pour chacun d'eux, des caractéristiques dominantes ont été établies. Quand les indices font défaut concernant la façade à rénover, il faut se fier aux immeubles voisins qui, avec un peu de chance, sont mieux conservés.

Et si un propriétaire veut enlever une composante d'origine pour la remplacer, il lui faudra faire la preuve que cet élément est irrécupérable. «Il faut être persuasif quand on rencontre

les propriétaires et il n'est pas toujours évident de convaincre les gens qui arrivent de la banlieue où ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Pour quelqu'un de la banlieue, une porte qui a cent ans doit, d'office, être remplacée. Mais il suffit parfois de la restaurer ou simplement de la remettre à niveau», explique Gaétan Ricard, agent technique en architecture.

Les entrepreneurs et les manufacturiers n'ont eu d'autre choix que de composer avec les nouvelles normes. «Je crois que c'est une bonne chose parce que les gens ont de très belles maisons dans ce secteur. Il y a eu des abus dans le passé et je crois que ça prenait une législation pour les corriger», fait valoir Stéphane Lavoie, copropriétaire de Bell Aluminium, un fabricant de portes et de fenêtres qui propose désormais à sa clientèle des rampes d'escalier et des garde-corps en aluminium soudé.

Ce nouveau produit imite si bien le fer forgé, affirme M. Lavoie, que pour le distinguer, il faut utiliser un aimant. Il dit être convaincu que d'ici cinq à dix ans, tous les arrondissements auront adopté les mêmes critères. Déjà, plusieurs arrondissements sont «contaminés» par la réglementation du Plateau et n'acceptent plus, par exemple, que les propriétaires posent des escaliers en aluminium à assemblage mécanique, remarque-t-il.

Sensibilisation et financement

L'élaboration d'un règlement sur les PIIA est une opération complexe, explique Pierre Denis, du service des communications de l'arrondissement de Rosemont-Petite-Patrie où on envisage d'imiter l'initiative du Plateau-Mont-Royal. «C'est un peu plus compliqué dans notre cas parce que c'est moins homogène que ça peut l'être dans le Plateau», indique-t-il. Mais c'est un travail qui devra être fait. [...] Un fonctionnaire seul ne peut pas avoir l'autorité de décider, lorsque ce n'est pas clair, de ce qui est requis ou de ce qui ne l'est pas.»

Même son de cloche du côté de l'arrondissement du Sud-Ouest, un secteur en pleine transformation où se côtoient des maisons anciennes, des constructions plus récentes et des zones à développer. «Mais selon moi, c'est davantage la sensibilisation et le financement qui sont la clef, bien plus que les règlements», soutient Nancy Shoiry, chef de la division de l'urbanisme à l'arrondissement du Sud-Ouest.

S'il leur faut protéger les bâtiments anciens, les autorités municipales doivent également s'assurer de la qualité esthétique des constructions neuves. Tous les nouveaux projets immobiliers sur le territoire de la Ville de Montréal sont passés au crible par les comités consultatifs d'urbanisme, mais tant dans le Sud-Ouest que dans le Plateau, on préfère décourager les pastiches d'anciennes constructions pour favoriser l'architecture contemporaine qui constituera le patrimoine de demain. «Mais déterminer ce qui est beau et ce qui n'est pas beau est une question très subjective et c'est une partie de notre travail qui est assez difficile», reconnaît Mme Shoiry.

Rappelons que ce n'est qu'en 1994, dans la foulée du Plan d'urbanisme adopté deux ans plus tôt, que la Ville de Montréal a réglementé l'apparence des bâtiments et désigné des secteurs significatifs dans tous les arrondissements afin d'assurer une meilleure protection du patrimoine.

Le Devoir

ÉCONOMIE

PERSPECTIVES

La moitié gauche du cerveau

La délocalisation d'emplois des pays riches vers des pays pauvres prend de l'ampleur, dit-on. Du secteur manufacturier, le phénomène s'est étendu au secteur des services et se retrouve même, aujourd'hui, en recherche et développement. Les pays riches sont-ils en train de tout perdre ou de s'énervier pour rien comme ils le font souvent face au changement?

Bombardier Aéronautique a confirmé, la semaine dernière, qu'il impartira 10 % de ses activités d'ingénierie en Inde. Il s'agira d'activités secondaires, a assuré la compagnie, comme la numérisation de plans dessinés sur du papier. «Cela permettra de libérer nos ingénieurs, qui pourront se consacrer aux activités principales», a déclaré une porte-parole au quotidien *La Presse*. Il n'y aura pas de pertes d'emplois. On ne peut pas en dire autant d'un autre projet d'impartition de la compagnie, qui touche son service de publications techniques, cette fois, et qui amènerait, s'il se réalise, le transfert en Inde de 350 emplois, dont 250 se trouvent présentement à Montréal.

L'histoire n'a suscité ni surprise ni réaction outrée. Tout le monde sait, aujourd'hui, que les travailleurs des économies émergentes comme l'Inde, la Chine ou le Brésil ne sont pas juste bons à coudre des vêtements ou à assembler des téléviseurs. Tout le monde a entendu parler du flot d'ingénieurs, d'informaticiens et de comptables qui sortent chaque année de leurs universités et qui sont prêts à travailler pour une fraction du salaire de leurs confrères occidentaux. Tout le monde a vu ces reportages sur ces gens, à l'autre bout de la planète, qui travaillent dans des centres d'appels, traitent des données et conçoivent même de nouveaux produits pour des entreprises d'ici.

Il y a ceux qui y voient un autre signe du déclin inéluctable des pays riches dans l'économie mondialisée. D'autres y voient, au contraire, une façon de décharger nos cols blancs de tâches moins stimulantes pour leur permettre de se concentrer sur des activités à plus grande valeur ajoutée.

L'auteur et consultant branché Daniel Pink prédit, dans son livre *A Whole New Mind*, que la future division mondiale du travail ressemblera à ce que l'on croyait autrefois être le mode de fonctionnement du cerveau. Les tâches logiques et routinières, propres à la moitié gauche du cerveau, comme les essais cliniques de médicaments ou la mise au point de nouveaux appareils électroniques utilisant des technologies connues, iraient au Sud. Les tâches requérant les capacités créatives et le sens d'empathie avec le client, caractéristiques de l'autre moitié du cerveau et nécessaires, entre autres, à l'invention de nouvelles puces électroniques ou à la découverte de molécules chimiques, resteraient, selon lui, une spécialité des économies occidentales.

Le problème est qu'il y a encore beaucoup de gens à travailler de la moitié gauche du cerveau dans ces économies. Jusqu'à tout récemment, ce sont eux, par exemple, qui faisaient le design de nos appareils électroniques, laissant la fabrication aux travailleurs du Sud. On évalue aujourd'hui que ce sont désormais ces derniers qui conçoivent 30 % des caméras numériques et 65 % des ordinateurs portables.

L'autre problème est que les travailleurs du Sud semblent eux aussi vouloir faire fonctionner l'autre moitié de leurs cerveaux. Le nombre de découvertes scientifiques importantes provenant de chercheurs d'Asie est en croissance rapide. Quant aux fertés américaines que sont IBM ou Silicon Valley, on constate que le tiers de leurs chercheurs sont des Asiatiques et que plusieurs d'entre eux choisissent aujourd'hui de rentrer à la maison.

Un drame comme les autres?

Certains en déduisent que le temps est venu de passer du mode danger au mode panique. D'autres nous invitent, au contraire, à dédramatiser la situation.

C'est le cas notamment de la firme de consultants McKinsey & Co., apparemment la seule à faire des recherches empiriques sur le sujet. Dans une première étude largement citée, elle estimait que chaque dollar délocalisé par une compagnie américaine créait une valeur globale de 1,47 \$, dont 33 ¢ resteraient dans les pays sous-traitants et 1,14 \$ retournerait aux États-Unis sous forme de baisses de coûts de production, d'augmentation de la demande de produits américains dans les pays sous-traitants, de redéploiement de la main-d'œuvre américaine touchée et de dividendes aux actionnaires.

Dans une autre recherche, publiée le mois dernier, la même firme concluait que, des 160 millions d'emplois qui pourraient théoriquement avoir été délocalisés d'ici 2008 dans le secteur des services, seulement 4,1 millions le seront réellement, soit à peine 1,2 % du nombre total d'emplois de ce secteur dans les pays riches. Cela tiendrait à des raisons pratiques et culturelles, comme un niveau de maîtrise insuffisant de la langue anglaise des travailleurs, leur éloignement des quelques villes où se concentre la sous-traitance, ou encore leur manque d'expérience pertinente. Cela tiendrait également au fait que la plupart des emplois dans le secteur des services exigent un contact direct avec le client. Ce serait le cas de 97 % des emplois dans le commerce au détail, par exemple. Quant aux domaines d'activité où cette proximité est moins importante, comme le génie (48 %) et la finance (69 %), la main-d'œuvre encore disponible commencerait à se faire plus rare, ce qui en augmenterait le coût et en réduirait l'attrait pour les compagnies occidentales.

«Le phénomène de la délocalisation dans le secteur des services va croître graduellement mais n'aura pas d'impact important sur le marché du travail des pays développés», résume McKinsey & Co.

Cela nous laisse loin du drame annoncé. C'en est presque trop banal.

Aussi loin du drame annoncé, peut-être, que si l'on avait dit, au début des années 80, que le Japon continuait de prendre une place grandissante dans l'économie mondiale, jusqu'à devenir l'une de ses principales puissances, sans pour autant mettre sur la paillasse tous les autres. Aussi banal, peut-être, que si l'on avait prédit, quelques années après, que le Canada signerait, un jour, des accords de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, et finirait non seulement par s'y adapter, mais même par en tirer profit.



Eric Desrosiers



Les vendanges en Champagne, l'automne dernier. En augmentant les stocks de vin déjà importants, une trop bonne récolte cette année accentuerait la crise que subit actuellement le secteur viticole français.

Les viticulteurs craignent une trop bonne vendange

PAULE BONJEAN

Paris — La récolte de vins s'annonce prometteuse cette année en France, en raison de conditions climatiques jugées idéales... ce qui fait craindre une aggravation de la crise viticole.

«Le potentiel de récolte est très prometteur», estime l'Office national interprofessionnel des vins (Onivins).

Pour son président Denis Verdier, les conditions climatiques des deux prochains mois, surtout le niveau de sécheresse, seront déterminantes.

Bien qu'en recul par rapport à l'exceptionnelle récolte de 2004, la production 2005 devrait être supérieure à une année normale, estime l'Office des vins qui table sur 55,70 millions d'hectolitres, tandis que le ministère de l'Agriculture en prévoit 55,2 millions.

En 2004, la France avait récolté 58,84 millions d'hectolitres contre 47,5 millions en 2003.

Le potentiel de la récolte 2005, qui débute en septembre, est imputable à un hiver froid et sec, suivi à la mi-mai de températures clémentes qui ont favorisé un développement régulier et homogène des grappes, estime l'Onivins.

«Les sorties des grappes sont jugées belles et prometteuses et l'état sanitaire satisfaisant, grâce à une bonne maîtrise des traitements», constate l'organisme.

Durant la première quinzaine de juin, la floraison s'est déroulée dans des conditions climatiques favorables et au 1^{er} juillet la nouaison, phase où apparaissent les minuscules fruits verts qui donnent la grappe, était terminée.

«La récolte 2005 risque d'aggraver la crise», a dit le président de l'Onivins qui demande à la France d'ouvrir un nouveau contingent de distillation de crise pour trois millions d'hectolitres de vins de table et de pays.

Ces quantités s'ajoutent à 1,5 million d'hectolitres de vins AOC déjà autorisés à la distillation jusqu'à fin juillet.

Montagnes de stocks

Face aux inquiétudes des viticulteurs, le ministre de l'Agriculture, Dominique Bussereau, a annoncé la semaine dernière une série de mesures visant à soutenir le marché et à «renforcer la compétitivité» de la viticulture française.

À l'issue d'une table ronde, il a également promis une réunion, début septembre, afin de fixer un prix de «seuil», qui garantirait aux producteurs un niveau «minimum au-dessous duquel il est interdit d'acheter ou de vendre du vin».

«À la veille des vendanges, la filière attend un réel effort en matière de mesures de court terme pour faire face aux situations désespérées et permettre un réel assainissement du marché dans des conditions acceptables par les producteurs», ont déclaré dans un communiqué la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs et l'Association de la production viticole.

Les trois syndicats précisent avoir présenté au ministre 20 «demandes d'urgence» dont ils attendent une réponse rapide «pour faire face à la situation de crise».

Dans le prestigieux vignoble champenois, le potentiel de vendange est jugé important mais reste in-

ferieur à celui de 2004. L'Onivins table sur 2,60 millions d'hectolitres en 2005, contre 3,02 millions récoltés en 2004.

En Aquitaine, où le vignoble bordelais a une légère avance par rapport à une année normale, la récolte est prévue à 8,10 millions d'hectolitres contre 9,28 millions en 2004.

En Bourgogne, les fortes chaleurs des deux dernières semaines de juin ont accéléré le développement de la vigne qui affiche un potentiel de 1,6 million d'hectolitres (1,83).

Dans le Languedoc-Roussillon, plus important vignoble français, la récolte est prévue à 17,50 millions d'hectolitres (17,77 millions).

Faute de débouchés suffisants sur le marché intérieur et à l'exportation, les stocks détenus dans les propriétés devraient progresser de 18 % au 31 juillet par rapport à l'an dernier.

«Les évolutions [de stocks] sont positives dans toutes les régions avec des progressions à deux chiffres, sauf en Champagne (+6 %) et en Aquitaine (+9 %), observe l'office».

Ces stocks devraient totaliser 38,4 millions d'hectolitres dont 28,3 millions (+10,8 %) pour les vins de qualité produits dans des régions délimitées (V.P.Q.R.D.). Ceux des vins de table progresseront de 47,6 % pour atteindre 10,1 millions.

Le Languedoc-Roussillon et l'Aquitaine sont les deux premiers responsables de cet alourdissement, estime l'Onivins.

Reuters

DÉMOGRAPHIE

La population vieillit: il faudra travailler plus longtemps

SAMIR TOUNSI

Tours — Les pays développés, Union européenne en tête, doivent absolument encourager l'emploi des seniors et l'allongement de la vie active s'ils veulent relever le défi du vieillissement de leur population, ont souligné la semaine dernière les démographes réunis en congrès à Tours, dans le centre de la France.

«Si rien n'est fait, le vieillissement entraînera un recul de la population active, une réduction de la croissance économique et d'importantes pénuries de main-d'œuvre», a affirmé Martine Durand, économiste à l'Organisation de la coopération et du développement économique (OCDE).

Contrairement à une idée reçue, un faible taux d'emploi des plus de 50 ans ne favorise pas l'emploi des jeunes: «C'est dans les pays où le marché du travail est dynamique qu'il y a une augmentation du taux d'emploi des jeunes et des seniors. En France, le chômage élevé des jeunes va de pair avec le faible taux d'emploi des seniors», a-t-elle souligné.

La retraite s'éloigne

De nombreux pays ont déjà réduit les possibilités de retraites anticipées (Italie, Finlande, Espagne, Norvège, France), augmenté l'âge légal de départ à la retraite (Autriche, Suisse, Belgique) ou encouragé le travail au-delà (Espagne, Danemark, Royaume-Uni).

La Suède, l'Allemagne, la Finlande, la France et l'Italie ont aussi pris en compte l'espérance de vie dans le calcul du montant des retraites, alors que les Pays-Bas encouragent le cumul emploi-retraite.

Des mesures ont été prises pour inciter les employeurs à recruter des seniors: «Il y a des réductions de charges sociales à partir de 57 ans en Belgique et des subventions à l'embauche après 60 ans au Japon», a rappelé Mme Durand.

Malgré tout, dans de nombreux pays, les salariés partent à la retraite avant l'âge légal, souvent à cause de discriminations liées à l'âge sur le marché de l'emploi.

«Si vous perdez votre emploi après 50 ans, la chance d'en retrouver un est minime», a souligné Anne-Sophie Parent, de l'ONG européenne AGE, une plate-forme européenne des personnes âgées, financée par un programme européen.

«Suivant les secteurs, il y a un âge fatidique au-delà duquel on ne reçoit plus de formation, car les employeurs prétendent ne pas avoir de retours sur investissement. La limite des 50 ans descend à 35 ans pour les secteurs de pointe et les nouvelles technologies», a ajouté Mme Durand.

Adaptation

Pour permettre le maintien dans l'emploi des seniors, un changement de mentalité et une amélioration des conditions de travail sont absolument nécessaires, ont souligné les experts.

Chercheuse à l'Institut français de recherche économique et sociale (IRES), Annie Jolivet a cité l'exemple des usines Volvo à Torslanda, en Suède, qui ont institué des «équipes de travail senior» spécifiques.

«Ce sont de 10 à 15 personnes avec les mêmes droits et devoirs que n'importe quelle équipe de travail, mais pas avec les mêmes exigences de production», explique un rapport remis en 2002 à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

«Après plusieurs années, l'efficacité de telles équipes a permis d'atteindre un taux de production qui est plus proche de la moyenne», indique le document. «Quand on laisse aux gens des marges de manœuvre, ils arrivent à maintenir leur niveau de performance», a expliqué la chercheuse.

Agence France-Presse

Destinations

Votre prochaine réunion d'affaires!

... un rendez-vous délectable



L'EAU A LA BOUCHE
HOTEL-RESTAURANT

3003, boulevard Sainte-Adèle,
Sainte-Adèle
Québec, Canada J8B 2N6
Tél. (450) 229-2991
Fax. (450) 229-7573
www.leualabouche.com

VOYAGES CULTURELS
(Filiale de Voyages d'une Vie inc.)
La culture, notre préoccupation quotidienne

VIP

TURQUIE
5 AU 29 OCT. (Complet)
12 OCT. AU 5 NOV. - 6 places
25 jours : 4 581 \$ tt inclus

INDE
Inde du Nord et du Sud : 23 jours
5 NOVEMBRE : 6 599 \$
2 places

GRAND TOUR D'ARGENTINE
1^{er} AU 24 NOV. 2005
24 jours : 5 049 \$ - 6 places

ÉGYPTE
28 OCT. AU 21 NOV. - 4 places
4 AU 29 NOV. (Complet)
10 NOV. AU 4 DÉC. - 2 places
25 jours : 4 774 \$ tt inclus
Hébergement : 5*

CHINE
1^{er} AU 29 OCT. 2005
Ecoles : Vancouver (1 jr),
Tokyo (3 jrs), Hong Kong (2 jrs)
6 459 \$ tt inclus - 4 places

Petits groupes — Itinéraires exclusifs. Demandez les itinéraires détaillés.
Renseignements : 514-844-0407

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez
Jean de Billy au 514-985-3456 : jdebilly@ledevoir.com

É D I T O R I A L

Le défi pakistanais

Désormais on le sait, les attentats de Londres présentent un lien avec le Pakistan, deuxième nation musulmane au monde derrière l'Indonésie. C'est là que l'islam radical, ce fascisme vert, a vu le jour. C'est là qu'il s'est épanoui. Atténuer son influence est le défi, énorme, de l'heure.

Près de quatre ans après le drame du 11 septembre, quel bilan, *grosso modo*, peut-on tracer de la lutte au terrorisme? L'étendue géographique du pouvoir du président afghan Hamid Karzaï se résume à Kaboul et ses environs. Le nombre d'attentats inventoriés en 2004 était supérieur à ceux de 2003. Et 2005? L'année devrait se conclure par une autre augmentation. Au-delà de 300 milliards ont été dépensés dans la guerre en Irak pour favoriser (*sic*) une hausse des djihadistes convertis au suicide. Quant à Oussama ben Laden et à son second, Ayman al-Zawahiri, ils se cachent toujours au Pakistan. Reprenons.

Dans les jours qui suivirent immédiatement le 11 septembre, le président du Pakistan Pervez Musharraf fut sommé par l'administration Bush de choisir. Soit il se rangeait aux côtés de celle-ci et s'engageait de *facto* à combattre le prosélytisme religieux, soit il optait pour l'inverse et... On s'en souvient, Musharraf promit d'apporter les correctifs jugés nécessaires à l'étouffement des voix appelant au massacre des non-musulmans.

S'il est vrai que la marge de manœuvre du chef de l'État pakistanais était mince, force est de constater qu'il a peu fait ou plutôt qu'il a fait semblant. Les mesures qu'il a imposées logent pratiquement toutes à l'enseigne de ce qui est interdit d'un côté et permis de l'autre. Par exemple, si bien des organisations radicales ont été bannies, cela ne les a pas empêchées, et ne les empêche toujours pas, de poursuivre leur sale besogne. Et ce, parce que aucune disposition contre les encouragements à la haine n'a été prise.

Libres comme l'air, les leaders de Lashkar-e-Tayya se sont réincarnés dans le Jama'at ud-Dawa, qui entre autres activités essaie de recruter les jeunes pour qu'ils rejoignent le djihad par le biais d'un magazine familial très populaire au Pakistan. Le Jaish-e-Muhammad s'est transformé en Tehrik Kuddam ul-Islam, etc. Les madrassas, soit ces écoles où l'on enseigne la conception déobandi du Coran, conception obscurantiste par excellence, prospèrent toujours. La réforme? Un million et demi de jeunes suivent les cours des madrassas non reconnues contre 300 (300!) pour les officielles.

Pour ce qui est des relations entre les communautés religieuses, on pourrait les qualifier de désastreuses. Les chrétiens et les chiites sont les cibles d'un nombre croissant d'assassinats, d'incendies, etc. En cette histoire, il faut garder à l'esprit que le Pakistan est la deuxième nation chiite au monde après l'Iran (25 millions). À l'instar des sunnites, leurs frères ennemis, ils s'organisent et se dotent en armes. Ils réagissent de plus en plus avec violence.

Cela étant, ce qu'il faut souligner et méditer est fort probablement les résultats des élections tenues à l'automne 2002. À la faveur de ce scrutin, les islamistes ont fait une percée sans précédent dans l'histoire du Pakistan. Ils ont remporté 20 % des suffrages alors qu'antérieurement leur audience avoisinait un maigre 5 %. Profitant de l'éclatement politique qui distingue le pays, ils ont imprimé rapidement leurs marques.

Ainsi, dans les deux provinces qu'ils gouvernent désormais, ces islamistes reproduisent ce que les talibans avaient réalisé en Afghanistan. Des cinémas et des théâtres sont fermés. L'image de la femme dans les publicités est gommée. Les exactions contre les minorités sont encouragées. Quoi d'autre? Si une femme refuse un mariage arrangé, sa famille a le droit de la tuer sous prétexte qu'elle a sali l'honneur des mâles.

Cette haine de l'autre, du différent, ici la femme, est telle que, depuis la victoire politique des religieux à l'automne 2002, ces derniers ont imprégné l'ensemble du pays de leur idéologie mortifère.

Par exemple, en octobre 2003, le premier ministre Zafarullah Khan Jamali a signé une directive interdisant les défilés de mode parce que cela est contraire à l'esprit du Coran. En un mot, on impose progressivement la charia. Et on...

Et on exporte comme jamais auparavant cette conception d'un islam médiéval composée par un illuminé du XVIII^e siècle. Que des jeunes britanniques se fassent sauter après un séjour d'à peine six mois au Pakistan révèle combien le désir de pureté est source de tous les dangers.

MICHEL PAILLÉ
Démographe, chercheur associé à la Chaire
Hector-Fabre d'histoire du Québec, UQAM
ROBERT COMEAU
Historien, titulaire de la Chaire Hector-Fabre
d'histoire du Québec, UQAM

L'entrevue que Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault ont accordée récemment au journal *Le Devoir* (15 juillet 2005, p. A1) pose problèmes. Sans rechercher l'exhaustivité, voici quelques commentaires portant sur leur conclusion de l'ouvrage collectif que le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) vient de publier (*Le français au Québec — Les nouveaux défis*, Fides, p. 589-608).

M. Stefanescu et M. Georgeault recommandent de se doter «d'une nouvelle définition de ce qu'est un francophone». Selon eux, devrait être considérée comme francophone «toute personne, quelle que soit la langue de sa vie privée, qui utilise le français dans sa vie publique» (p. 597). Leur définition résulterait d'une «démarche d'inclusion» à la majorité d'expression française du Québec. À l'opposé, ils perçoivent les données sur la langue parlée à la maison de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec comme étant «exclusives». (Sur le partage des sphères privée et publique, mieux vaut s'en remettre à José Woehrling (p. 258-261) qui a collaboré à cet ouvrage.)

Au Québec comme au Canada, on a coutume de répartir la population en trois groupes linguistiques: français, anglais, autre. Selon Stefanescu et Georgeault, répartir ainsi la population selon la langue parlée au foyer, c'est «exclure» certaines personnes du groupe français. Par contre, s'il s'agit de la langue du travail ou de celle utilisée chez le dépanneur, c'est

«inclure». Notons que Stefanescu et Georgeault «excluent» à leur façon. Pensons aux francophones qui font leur vie publique en anglais: cessent-ils d'être francophones pour autant? Et que dire des milliers d'immigrants qui n'en sont qu'au stade de l'apprentissage du français?

La définition Stefanescu-Georgeault serait fort mal accueillie par les francophones du Canada anglais. Selon la langue maternelle en 2001, ils étaient près de un million de personnes (980 300). Mais à cause de l'anglicisation de centaines de milliers, ils n'étaient plus que 613 000 à parler habituellement le français à la maison. Le Conseil supérieur de la langue française serait fort mal avisé de leur dire qu'ils sont encore beaucoup trop nombreux à son goût. En effet, puisque seulement 40 % des francophones hors Québec travaillent le plus souvent en français, il y a gros à parier que leurs effectifs selon la langue d'usage public en prendrait un sérieux coup!

En se plaçant du côté des «inclusifs», les auteurs se targuent d'un large esprit d'ouverture dans le but de faire mal paraître les prétendus «exclusifs», jadis appelés les «frileux». Mais à trop vouloir «inclure» au Québec — jusqu'à considérer comme francophone, de gré ou de force, une importante partie de la minorité d'expression anglaise —, ils finissent par «exclure» de très nombreux francophones ailleurs au Canada!

Mais pourquoi définir ce qui n'a pas besoin de l'être? Dans la plupart des études s'intéressant à la question linguistique, ce que l'on cherche à connaître n'est pas l'identité linguistique des personnes, mais plutôt l'usage des langues dans des situations très diverses. Bien que la langue soit un important critère d'identification chez les francophones du Canada, les données statistiques tirées des recen-

sements, des fichiers administratifs et des enquêtes ne portent pas sur des aspects identitaires. Ces données ne peuvent servir qu'à mesurer les progrès, le surplage ou les régressions de l'usage du français dans la vie privée ou dans le domaine public. Elles n'ont rien à voir avec le sentiment d'appartenance à un groupe linguistique.

Bref, dans toutes les études sur les langues, nul n'est exclu. Tout chercheur, selon sa spécialité, rend compte de comportements qui peuvent varier selon le lieu d'occurrence ou selon les interlocuteurs en présence. Les études sur la question linguistique se complètent les unes les autres plutôt que de s'opposer. Elles apportent, chacune à leur façon, un éclairage particulier sur un sujet très complexe. En affirmant que «la langue d'usage public [est] la variable clé de l'analyse» (p. 594), Stefanescu et Georgeault hiérarchisent nos connaissances et ont le culot de se faire une belle jambe avec leur concept d'«inclusion».

Des propositions stupéfiantes ou inutiles

Messieurs Stefanescu et Georgeault auraient été bien avisés de mieux conceptualiser leur conclusion avant de la rédiger. Ils nous auraient ainsi épargné des propositions stupéfiantes ou inutiles.

Dans l'extrait que voici, ils formulent une recommandation qui n'a pas sa place dans une loi: «De nouvelles dispositions pourraient être ajoutées à la Charte de la langue française pour favoriser une dynamique sociale qui rende possible la création d'un espace commun de communication au sein duquel des citoyens de toutes origines culturelles pourraient se rencontrer, s'approprier et débattre des orientations de la communauté politique québécoise» (p. 595). Point n'est besoin d'être juriste pour saisir que cette suggestion empha-

une justification morale convaincante, c'est laisser le fardeau de la décision à chacun. Et chacun alors, y va de sa conviction personnelle, comme sa conscience l'exige et conformément, croit-il, à l'opinion des gens qu'il respecte.

Les leaders moraux ont une grande part de responsabilité dans le drame qui se joue.

Daniel Lacroix
Rosemère, juillet 2005

Pas si mal, l'exemple ontarien!

Tout le monde a le droit à ses opinions, mais il ne faudrait pas confondre des opinions biaisées avec des données scientifiques ancrées dans la recherche méthodique et rigoureuse.

Dans les pages du *Devoir* (*Tabac: le Québec doit-il imiter l'Ontario?*, 21 juillet), David Romano ignore des décennies de preuves scientifiques sur les méfaits du tabagisme passif afin d'arriver à la curieuse conclusion que le Québec vient d'améliorer sa loi sur le tabac dans l'unique but d'imiter l'Ontario.

Le projet de loi 112 a été adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale et n'a fait que peu de vagues dans les médias pour de très bonnes raisons. Toutes les autorités médicales crédibles à l'échelle mondiale reconnaissent la nocivité de la fumée ambiante, qui est la source d'énormément de maladies et de mortalité précoce, et le grand public commence à en être convaincu aussi. Ni le Parti libéral, ni le Parti québécois n'ont besoin d'un aveu ontarien pour faire ce que doit.

Au Québec, nous suivons dans le sillon de l'Irlande, de la Norvège, de la Californie et de tant d'autres pays et États qui ont reconnu qu'il n'y a aucun seuil sécuritaire d'exposition à la

fumée ambiante et que, contrairement à ce que prétend M. Romano, nous sommes loin d'avoir 50 % de nos cafés, restaurants et bars sans fumée. Les recherches les plus poussées, que même l'industrie du tabac ne peut invalider, indiquent bien que cela prendrait effectivement une tornade pour dégager l'air vicié des endroits où l'usage de la cigarette est permis.

Comment sont traités les Québécois par les manufacturiers des produits du tabac? JTI-Macdonald, une firme à propriété 100 % japonaise, se fait poursuivre par les gouvernements du Canada et des provinces qui lui réclament près de 10 milliards de dollars en compensation des pertes liées à sa participation dans le marché de la contrebande au début des années 1990. Cette même compagnie lance cyniquement sur le marché une nouvelle marque à faible prix dans un emballage fleurdélisé qui arbore la devise «Une tradition québécoise depuis 1858». Fait-on appel à la fierté d'un peuple pour qu'il meure d'une terrible mort précoce — mais traditionnellement québécoise?

Et que penser d'Imperial Tobacco, chef de file de l'industrie au Canada, mais qui appartient à 100 % à la firme anglaise BAT (British American Tobacco)? Elle faisait toujours sortir ses employés pour protester contre tout changement à la loi sur le tabac, mais dès que le contexte économique s'est montré moins favorable, elle a fermé son usine à Montréal, licencié des centaines d'employés québécois et transféré ses opérations... en Ontario!

Les bonnes idées ne s'arrêtent pas à la frontière ontarienne, mais les mauvaises nous envahissent comme des bouffées d'air polluées par la boucane. On n'en a vraiment pas besoin.

Stan Shatenstein
Montréal, juillet 2005

FILE D'ATTENTE...

GARNEAU
2005-06-11

REPRISE DU 11 JUIN 2005

L E T T R E S

Comment départager le bien du mal?

Au moment où de nombreuses personnes innocentes sont victimes d'actes de terrorisme, les autorités religieuses et morales sont bien silencieuses sur le partage des responsabilités et sur la notion même de bien et de mal. Il est tout à fait certain qu'une personne dévote, de quelque dénomination religieuse qu'elle soit, pense faire le bien lorsqu'elle voue ou donne sa vie pour une cause.

Comment départager le bien du mal? On entend bien quelques communautés musulmanes en Occident dénoncer du bout des lèvres les attaques terroristes, mais on ne perçoit pas une dénonciation universelle de la part des autorités religieuses musulmanes; à tout le moins, elle ne semble pas convaincre les éléments extrémistes.

Or, le plus extrémiste des kamikazes ne peut agir qu'en croyant fermement combattre le démon. On ne devient pas martyr sans croire de tout son cœur défendre le bien. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la campagne contre la violence, s'il en est une, ne connaît pas un grand succès.

Ces pensées qui pourraient venir aux New-Yorkais, aux Madrilènes et aux Londoniens pourraient naturellement aussi venir aux Israéliens, bien sûr.

Mais d'autres élites morales sont aussi silencieuses. Tous ces éditorialistes de Washington, Los Angeles ou Tel-Aviv qui se taisent quand leur pays attaque une nation souveraine sans l'aval de la communauté internationale et assassine des milliers d'innocents qui ont le tort de porter l'uniforme militaire local.

Or, se taire ou, pire encore, dénoncer sans

LIBRE OPINION

Quand deux analystes se font une belle jambe avec le concept d'«inclusion»

tique, qui déborde manifestement le mandat du Conseil, est pour le moins navrante.

M. Stefanescu et M. Georgeault proposent par ailleurs ce que le Québec a déjà réalisé depuis longtemps: «La diversité linguistique conduit à [...] une reconnaissance des droits linguistiques des peuples autochtones et de la communauté historique anglophone, ainsi que l'affirmation du droit à l'apprentissage de la langue commune pour tous les immigrants» (p. 595).

À propos de la communauté anglophone — minorité linguistique pourtant la mieux choyée au monde —, ces analystes précisent qu'il faudrait lui donner «l'assurance de la reconnaissance de ses droits en la constitutionnalisant» (p. 596). Ont-ils oublié la Loi constitutionnelle de 1982 et les jugements de la Cour suprême depuis? Quant à une constitution québécoise, encore faudrait-il préciser s'ils ont à l'esprit une constitution provinciale ou nationale!

En ce qui a trait à l'apprentissage du français par les immigrants, le problème ne vient pas de la reconnaissance du droit d'apprendre le français, car ce droit est acquis (Stefanescu et Georgeault, p. 593). Les retards cumulés viennent du gouvernement québécois qui ne respecte pas ses propres engagements formulés dans le «contrat moral» de 1990.

En effet, les immigrants sont très nombreux à «attendre des mois, voire des années, avant de pouvoir recevoir des cours» élémentaires de français (p. 596-597). En cette époque de mondialisation, les Québécois ont toujours soit d'apprendre l'anglais, l'espagnol et d'autres langues, même s'ils sont déjà champions en ce domaine. Mais il serait dans l'ordre naturel des choses de donner rapidement la priorité à l'enseignement du français aux immigrants, que nous accueillons justement pour assurer notre pérennité.

IDÉES

DIX UTOPIES QUI ONT FORGÉ LE QUÉBEC

À une époque où le Québec semble vouloir repenser son devenir, *Le Devoir* propose d'explorer, tous les lundis de l'été, une dizaine d'utopies passées, proposées et incarnées par des hommes et des femmes qui ont marqué cette société, de la Nouvelle-France jusqu'aux années 1970. Comment ces personnages clés, mais parfois méconnus, de notre histoire, ont-ils envisagé l'avenir? Quels projets les ont portés, quelles luttes les ont animés? Quelle mémoire avons-nous de ces avenir rêvés?

Jean-Philippe Warren, titulaire de la Chaire d'études sur le Québec de l'université Concordia, a conçu et coordonné la série, avec la collaboration d'Antoine Robitaille.

De l'alliance à l'insignifiance, la lutte de Nicolas Vincent

MICHEL LAVOIE

Étudiant au doctorat en histoire à l'université Laval et coéditeur en chef de la revue *Recherches amérindiennes au Québec*. Il s'intéresse à la constitution des représentations sociales ayant formé historiquement les rapports entre les peuples autochtones et les puissances coloniales.

Cinquième texte d'une série de dix

De 1810 à 1844, Nicolas Vincent (1769-1844) a été le grand chef de la nation huronne-wendat, établie à la Jeune-Lorette (Wendake), en banlieue de Québec, depuis 1697. Il aura consacré une partie de sa vie à une utopie de coexistence avec les «nouveaux maîtres» britanniques du pays. Cette chimère reposait sur une tenace logique d'alliance éphémèrement partagée par les conquérants, lesquels nourrissaient plutôt des projets civilisateurs qui allaient réduire les peuples autochtones du Canada à l'insignifiance.

En fait, Nicolas Vincent avait pressenti les recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) plus de 150 ans avant qu'elle ne dépose son volumineux rapport.

Si la logique d'alliance avec la puissance coloniale anglaise prévalait encore au début du mandat du grand chef Vincent, elle a progressivement cédé la place à une logique de sujétion des peuples autochtones. Immédiatement après la dernière guerre coloniale de 1812-1814, qui a opposé la Grande-Bretagne aux États-Unis, les autochtones ont rapidement perdu leur importance d'alliés militaires et commerciaux pour passer graduellement à la pupillarité. Le statut particulier de pupilles de l'État prévaudra *in extenso* jusqu'au moins la fin des années 1960 et sera en partie responsable de la création de la CRPA au début des années 1990, à la suite, entre autres, des événements d'Okla.

Des principes déjà connus

En 1996, la CRPA proposait quatre principes fondamentaux pour stimuler le renouvellement des relations avec les autochtones du Canada. La reconnaissance reposait sur l'idée que les Canadiens devaient prendre conscience du rôle des premiers habitants dans la trame historique canadienne et des droits territoriaux implicites. Le respect s'imposait comme rempart contre les efforts de «domination et de contrôle». Le partage se fondait sur l'équité et l'égalité. Quant au principe de la responsabilité, il conviait l'État à faire preuve d'honorabilité, de «bonne foi et d'honnêteté».

La CRPA insistait également sur un facteur clé de réussite: la juste partition des terres et des ressources. Il en fallait suffisamment pour que les premiers occupants, libres de pratiquer leurs activités traditionnelles, se sentent chez eux, pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins et assurer leur autonomie.

Or, la logique d'alliance du grand chef Vincent s'articulait autour des principes évoqués par la CRPA, en s'inspirant surtout des rapports de nation à nation. Il ne s'agissait pas tant d'affirmer une indépendance nationale que d'évoquer un partenariat avec la Couronne ayant pour toile de fond un passé et un avenir communs. La cohabitation impliquait pour Nicolas Vincent l'adaptation et non l'assimilation à la vie des voisins «blancs».

Ce renouvellement de l'alliance supposait que les autochtones deviennent de fidèles sujets, en échange d'une fidélité réciproque de la Couronne se traduisant en un engagement formel de protéger indifféremment les intérêts de ses alliés.

En dépit des nombreux revers auxquels il a dû faire face, le grand chef Vincent n'a pas dérogé à sa vision durant ses 34 années en exercice; il a fait preuve d'une conviction peu ordinaire devant une adversité qu'il n'a jamais pu contenir ni infléchir.

Une démarche structurée

Les espérances de Nicolas Vincent ressortent dans les pétitions envoyées systématiquement à tous les gouverneurs anglais, dans ses témoignages devant la Chambre d'assemblée, ainsi que dans le compte rendu de son voyage de 1825 auprès du roi. L'appel à la justice qu'il martèle s'adresse à l'alliée qu'est la Couronne et non à l'intermédiaire que sont les cours de justice.

Les pétitions avaient pour but d'inciter les autorités à l'action. Dans près de dix pétitions, qui s'étendent de 1810 à 1843, quatre fils conducteurs dominent l'argumentation du chef Vincent:

- les autochtones sont les premiers occupants du pays;
- ils sont les alliés des Européens depuis l'arrivée des premiers explorateurs;
- le territoire est essentiel à la survie des communautés autochtones;
- la Couronne a le devoir de protéger ses alliés.

Bref, Nicolas Vincent ne fait rien de moins que de réclamer la reconnaissance des droits territoriaux particuliers associés à l'occupation primaire. Ces droits se trouvent étroitement liés aux activités traditionnelles autochtones sur lesquelles repose la survie culturelle.

Il revendique en même temps le respect dû à des alliés de longue date, bouclier instinctif contre l'asservissement et la subjugation. Il enjoint ses partenaires au partage équitable en dénonçant la boulimie territoriale des colonisateurs. Enfin, il responsabilise l'État et exige de lui un comportement honorable fondé sur la loyauté et la probité.



Archives du Conseil de la Nation Huronne-Wendat - Collection François Vincent
Photographie d'un tableau montrant Nicolas Vincent et peint par l'artiste huron Zacharie Vincent vers 1835. Nicolas Vincent aura consacré une partie de sa vie à une utopie de coexistence avec les «nouveaux maîtres» britanniques du pays.

Cette chaîne d'arguments en appelle une seconde qui touche directement la prééminence de la question territoriale. Pour Nicolas Vincent, il s'agit, en tant qu'ancien «maître du pays», de sauvegarder pour son peuple un minimum de terres afin d'y planter des racines durables, de protéger le mode de vie ancestral, de sécuriser des ressources pour assurer l'autarcie de sa communauté et ainsi sortir de l'état de dépendance auquel lui et ses frères sont acculés.

Des comités et des renforts

Si les pétitions suscitent l'action, celle-ci se manifeste particulièrement dans la création, entre 1819 et 1834, de quatre comités spéciaux de la Chambre d'assemblée. Nicolas Vincent y témoigne, montrant qu'il comprenait le rôle de médiation que pouvait jouer une telle institution dans la société coloniale.

Outre les arguments présentés dans les pétitions, le grand chef Vincent manifeste une confiance résolue dans la justice royale et fait un vibrant appel à l'honneur de la Couronne. Il n'est cependant pas complètement obnubilé par son enthousiasme lorsqu'il propose son implication dans le processus décisionnel. Il mobilise également le soutien d'éminents personnages de la communauté coloniale anglaise, dont l'homme d'affaires John Neilson ainsi que le talentueux juriste Andrew Stuart. Les deux sont députés de Québec sous la bannière du Parti canadien (Parti patriote à partir de 1826).

Bien que le comportement spéculatif de ces deux acteurs puisse susciter un sage doute sur leurs intentions profondes, il n'en demeure pas moins que leurs plaidoyers en faveur de la cause du grand chef Vincent sont éclairés, même s'ils ne parviennent pas à convaincre. Tout en invoquant des arguments juridiques, ils font appel à la protection et à l'honneur de la Couronne, au sens de la justice et à l'alliance séculaire avec les autochtones. Ils utilisent habilement la rhétorique juridique britannique qui consiste à développer des arguments en vue de convaincre un tiers, un arbitre.

En 1825, le grand chef Vincent, trois chefs de son conseil et Andrew Stuart se rendent même en Angleterre pour présenter leurs arguments au roi et à ses ministres. Le monarque était reconnu par les autochtones comme l'ultime arbitre et défenseur de leurs intérêts.

Dans un vigoureux langage diplomatique, le roi s'engage à «augmenter leur bien-être», «assurer leur bonheur» et à se «montrer vraiment leur père». S'il est porteur de bonnes intentions, le discours royal cache insidieusement les ambitions civilisatrices de l'Empire britannique.

Une alliance coloniale

Devant tous ces efforts, il serait raisonnable de croire au succès des démarches du grand chef Vincent pour obtenir justice. Cela serait sans compter sur la volonté politique qui se développe dans le premier tiers du XIX^e siècle, qui culmine durant le régime britannique, pour s'installer à demeure dans la lo-

gique politique du gouvernement fédéral canadien durant une bonne partie du XX^e siècle. Cette volonté consiste à civiliser les «sauvages» en vue de les couler dans le moule du mode de vie euro-canadien.

Les arguments du chef Vincent et de ses supporters se sont heurtés à l'obligation morale que s'était attribuée la Couronne de civiliser les «sauvages» après les avoir dépouillés de tous les instruments de la dignité. Alors que les uns réclamaient, dans un esprit d'alliance, la noblesse des principes de reconnaissance, de respect, de partage et de responsabilité, les autres appliquaient l'insignifiance à ces mêmes principes. Dans la logique civilisatrice, la reconnaissance réside dans l'homogénéité, le respect dans l'émancipation, le partage dans l'équité du projet civilisateur et la responsabilité dans la moralité de l'entreprise civilisatrice.

Il reste à savoir sur quoi achoppent aujourd'hui des principes séculaires clairement énoncés par le grand chef Nicolas Vincent et récemment reportés à l'ordre du jour par la Commission royale sur les peuples autochtones.

La semaine prochaine:
Marie de l'Incarnation



Archives du Conseil de la Nation Huronne-Wendat - Collection François Vincent
Esquisse d'un auteur inconnu représentant Nicolas Vincent.

Arrêts Marshall/Bernard

Deux conceptions de l'«aborigène» s'affrontent en Cour suprême

PAUL DIONNE

Avocat au Barreau de Montréal

Les 36 autochtones micmacs accusés d'avoir coupé ou eu en leur possession sans permis des arbres provenant des terres publiques de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick seront donc reconnus coupables et mis à l'amende, à moins que la Couronne n'use de clémence au stade de la sentence. Ainsi en a décidé la Cour suprême du Canada le 20 juillet, après avoir rejeté l'argument des accusés qu'ils pouvaient agir comme ils l'ont fait en vertu de traités conclus avec la Grande-Bretagne ou de leur titre aborigène.

Il fallait s'attendre à ce résultat. Il y a deux ans, les jugements des cours d'appel des deux provinces concernées, particulièrement celui de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick qui acquittait les accusés, reconnaissaient implicitement aux Micmacs un titre aborigène sur de vastes parties de ces deux provinces de l'Atlantique. C'était une prime extravagante à l'acquiescement d'avoir coupé du bois en des lieux précis qui ne faisaient que quelques centaines de mètres carrés.

En examinant l'argument des accusés, toutefois, la Cour suprême a voulu préciser la norme applicable en matière de titre aborigène. Or, les juges de la Cour suprême ne s'entendent pas sur cette question.

La juge en chef McLachlin, qui écrit pour elle-même et quatre collègues des provinces de *common law*, insiste sur la nécessité qu'il y ait correspondance entre le mode d'occupation autochtone du territoire et la possession associée au titre de propriété en *common law*. Elle exigerait donc des autochtones qui revendiquent un titre aborigène une démonstration d'occupation ou d'utilisation régulière à des fins d'exploitation de secteurs bien définis, en reconnaissant cependant qu'en *common law*, «la possession suffisante pour fonder un titre dépend en particulier de la nature de la terre et de la façon dont s'exerce la jouissance», et qu'«une personne dont la possession est suffisante pour fonder un titre peut utiliser son terrain de façon intermittente ou sporadique».

Bien que la juge en chef McLachlin se défende expressément que les peuples autochtones nomades ou semi-nomades soient exclus par cette norme, le juge Lebel et son collègue du Québec, le juge Fish, craignent quant à eux que celle-ci puisse s'avérer incompatible avec le mode traditionnel de vie nomade ou semi-nomade de certains peuples autochtones. Dans une dissertation de plusieurs pages, le juge Lebel affirme que le point de vue autochtone façonne la notion même de titre aborigène. Par conséquent, poursuit-il, la nature de l'occupation requise pour prouver le titre aborigène doit se définir en fonction de ce point de vue, qui comprend une histoire de mode d'occupation et d'utilisation nomade et semi-nomade. Bref, les juges Lebel et Fish craignent que la norme énoncée par leurs collègues, en raison de son association trop forte avec la *common law*, n'équivaille à un refus d'admettre que le titre aborigène puisse s'inférer des modes d'occupation nomade ou semi-nomade pourtant bien réels des peuples autochtones.

Que penser de tout cela? Les préoccupations des juges Lebel et Fish sont sérieuses. Si les Mohawks furent considérés «nomades» par la Cour suprême dans l'arrêt Adams, il faut en déduire que la majorité, sinon la totalité, des peuples autochtones du Canada sont aussi «nomades». Or, la norme exigeante d'occupation et d'utilisation énoncée par les juges majoritaires dans l'arrêt Marshall/Bernard pourrait signifier en pratique qu'aucun peuple autochtone du Canada ne possède de titre aborigène sur son territoire. Aux yeux des juges Lebel et Fish, l'application de cette norme pourrait avoir pour effet de réhabiliter la théorie de la «terra nullius», rejetée par la Cour suprême en 1973, selon laquelle le Canada était inoccupé au moment de l'arrivée des Européens. Les deux juges font remarquer que cette façon de voir est non seulement inacceptable en 2005 — alors que la Cour suprême d'Australie a elle aussi rejeté la théorie de la «terra nullius» — il y a une dizaine d'années — mais de plus qu'elle est inconciliable avec le fait que la Couronne a reconnu que les peuples autochtones possédaient le territoire au moment où les Européens y ont affirmé leur souveraineté.

Si l'on en croit les juges Lebel et Fish, toutefois, rien n'est encore joué en ce qui concerne le titre aborigène en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. «Une décision définitive ne devrait être prise, écrit le juge Lebel, que s'il existe un fondement probatoire adéquat qui traite pleinement le dossier aux points de vue juridique et historique.» Or, ce «fondement probatoire adéquat» fait totalement défaut dans les procès pénaux sommaires à la faveur desquels la Cour suprême, la plupart du temps, définit les droits constitutionnels des autochtones. Aussi, le juge Lebel suggère-t-il qu'à l'avenir, il pourrait être plus avantageux pour toutes les personnes concernées de suspendre temporairement les accusations afin que la revendication autochtone soit régulièrement débattue devant les tribunaux civils.

Il reste que la norme applicable en matière de titre aborigène vient de voir le jour à l'occasion d'un autre procès pénal sommaire. Et comme elle n'est pas claire et qu'elle ne fait l'unanimité, on peut s'attendre à des jugements contradictoires, nébuleux ou divisés en matière de titre aborigène, tant que la Cour suprême n'aura pas rajusté le tir.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Jonée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général). Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement). Benoît Munger (responsable du site Internet). Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communis internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux-Soucy (surnuméraire); Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourgault-Côté (surnuméraire); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relucteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (bibliothèque et cahier culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamsarche (arts visuels et musique), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale : Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque (pupitre international et page éditoriale); Kathleen Lévesque (correspondante parlementaire à Québec), Kathleen Lévesque (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Alexandre Shields (commis); La documentation : Gilles Paré (directeur); Marion Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlène Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebail, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zématis, Olivier Zolda. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc, Caroline Simard. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adiointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

LONDRES

SUITE DE LA PAGE 1

c'est probablement là que se trouve la bombe. Cela ne sert à rien de tirer ailleurs parce que s'ils tombent, ils vont la déclencher», s'est encore justifié Ian Blair. «C'est ce que montre l'expérience d'autres pays comme le Sri Lanka. La seule façon de réagir, c'est de tirer dans la tête», a-t-il ajouté à propos de ce que les spécialistes appellent la «shoot to kill» policy (littéralement tirer pour tuer).

L'homme interpellé par la police a été arrêté samedi soir dans le quartier de Tulse Hill, dans sud de Londres, dans le cadre de la loi antiterroriste. Deux autres suspects sont toujours en garde à vue, a dit hier un porte-parole de la police.

L'homme est soupçonné d'avoir «commandité, préparé ou incité à des actes de terrorisme», a-t-il précisé.

«Il a maintenant été emmené dans un commissariat central de Londres pour de nouveaux interrogatoires.»

Selon une source proche de la police, l'homme n'est pas considéré comme l'un des quatre suspects dont la police a publié les photos après les attentats manqués du 21 juillet, intervenus deux semaines exactement après des attentats suicide qui ont fait 52 morts dans les transports publics londoniens et qui, selon les autorités, sont liés à al-Qaïda.

L'enquête sur les actes terroristes progresse lentement. Les autorités ont évoqué hier des similitudes entre les explosifs utilisés lors des attentats meurtriers du 7 juillet et les attaques manquées de jeudi dernier. Malgré les similitudes observées, les enquêteurs n'ont pas encore acquis la certitude que les deux vagues terroristes soient liées.

La veille, Scotland Yard avait reconnu que l'homme abattu vendredi à la station de métro de Stockwell, au sud de Londres, à l'issue d'une course poursuite avec des policiers en civil, était innocent. La victime, un électricien brésilien de 27 ans, Jean Charles de Menezes, vivait, selon la presse brésilienne, depuis trois ans à Londres, en toute légalité.

Ian Blair a accepté d'endosser «la pleine responsabilité» de la bavure: «C'est une tragédie», a regretté le patron de la Metropolitan Police. «A sa famille, je ne peux qu'exprimer mes regrets sincères», a-t-il dit, sans présenter d'excuses formelles. Le gouvernement brésilien a demandé aux autorités britanniques des explications sur la mort de Jean-Charles de Menezes. Le ministre brésilien des Affaires étrangères, Celso Amorim, dont la venue à Londres était déjà programmée, a été reçu hier par le ministre adjoint britannique aux Affaires étrangères, mais aucune information n'a filtré de cette rencontre.

Zones d'ombre

De nombreuses zones d'ombre entourent encore les circonstances exactes de la mort vendredi matin du jeune électricien brésilien. Après une poursuite dans la station, il a été abattu de sang-froid et sans sommation alors qu'il était à terre dans le wagon d'une rame à quai. «Je l'ai vu sauter dans le wagon comme une bête traquée, je tait des regards terrifiés, et il courait si vite qu'il est tombé par terre. Un des policiers lui a alors tiré avec un pistolet automatique cinq balles dans la tête», a raconté un des témoins, Mark Withby, 47 ans, technicien hydraulique.

«Son comportement et ses vêtements ont encore ajouté aux soupçons», a affirmé la police. Le jeune Brésilien portait en effet une grosse veste alors que la température était clémentine. «Pour nous, Brésiliens, le climat londonien, même en été, reste frisquet», a expliqué à la BBC José D'Ávila, l'un des amis de la victime.

Le drame a bouleversé une opinion déjà à cran. Le maire de Londres Ken Livingstone a évoqué la tragédie, soulignant que le jeune Brésilien «était une autre victime des attaques suicide». La presse n'est pas en reste. «Si la menace qui pèse sur la police et sur nous nécessite de tirer sans sommation, nous avons le droit de connaître les règles selon lesquelles ils agissent», écrivait hier l'Observer alors que, déjà la veille, le Financial Times s'interrogeait sur ces nouvelles méthodes d'action de la police, et notamment sur les 350 hommes des unités spéciales qui sont armés, à la différence du reste de la police. Il n'est toujours pas établi si ceux-ci étaient en action à la station Stockwell. Seuls 2060 des 31 000 policiers de la Metropolitan Police (celle du Grand Londres) sont armés.

Depuis 15 jours, un millier d'incidents à caractère raciste ont été officiellement recensés, soit cinq fois plus qu'en temps normal.

Agence France-Presse, Reuters, Associated Press, Libération

Sudoku

	5				1			
6	3		9					7
9		1		3		4	6	
	8				1			
					2			
6	9	1		7	5		2	3
			9			5	7	
	8		5					
1	6							

0015

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

5	4	9	7	8	3	1	2	6
8	1	7	2	6	5	3	4	9
6	3	2	1	4	9	7	5	8
9	2	6	4	3	8	5	1	7
4	5	1	6	9	7	8	3	2
3	7	8	5	1	2	9	6	4
7	8	4	3	5	6	2	9	1
1	9	5	8	2	4	6	7	3
2	6	3	9	7	1	4	8	5

0014

LE DEVOIR

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

NATATION

SUITE DE LA PAGE 1

Phelps s'est tout de même repris en soirée en guidant les Américains vers la médaille d'or au relais 4x100 m, devant... le Canadien, qui a réalisé la meilleure performance de l'histoire du pays à des Championnats du monde en remportant l'argent.

Une deuxième place plus ou moins inespérée pour le Canadien, qui a effectué une belle remontée au cœur d'une course enlevante qui a soulevé la foule rassemblée hier soir au complexe de natation. L'équipe, qui s'est présentée sur le bord de la piscine vêtue de chandails du Canadien, en clin d'œil au sport national sorti des limbes cette semaine, a battu deux fois au cours de la journée le record canadien de la distance. Yannick Lupien, Rick Say, Mike Mintenko et Brent Hayden ont ainsi fait passer la marque qu'ils avaient établie à Barcelone de 3min16:83 à 3min14:44.

En l'absence des Sud-Africains, très surprenants vainqueurs à Athènes (ce qui n'avait pas manqué de soulever des doutes sur la composition des brevets de nageurs...), les États-Unis ont donc repris un titre qui leur a souvent appartenu dans le passé. Derrière le Canadien, les Australiens ont ravi le bronze. Chez les femmes, la même compétition a donné l'Australie gagnante, devant l'Allemagne et les États-Unis.

Rencontre ratée

Première épreuve prestigieuse de natation à être présentée aux XI^e Championnats du monde, le 400 m style libre n'a donc pas donné lieu au choc de titans espéré. Sans Phelps et sans Ian Thorpe, spécialiste absolu de la distance, multiple champion du monde et olympique, son compatriote Grant Hackett avait l'or au cou avant même le début de la finale, dont le départ a été donné peu après 18h dans une piscine doucement éclairée par un soleil déclinant.

Quand même, Hackett n'a pris aucune chance. Premier après 50 m, premier après tous les passages, et premier au bout. Temps final: 3min42:91, presque trois secondes de plus que le record du monde de Thorpe. Le Russe Yuri Prilukov remporte l'argent, et le bronze est allé au Tunisien Oussama Mellouli. Imbattable au 1500 m, Hackett triomphe donc après avoir remporté trois médailles d'argent sur 400 m lors des précédents Championnats du monde (1998, 2001, 2003), chaque fois derrière Thorpe.

Pour sa part, Phelps n'est même pas passé proche d'une participation en finale du 400 m: son maillot de bain en écailles de silicone et en titane n'a pas été très utile hier, alors que Phelps a terminé 18^e sur 58 concurrents. Seuls les huit premiers accédaient à la dernière étape. Pis encore: Phelps a terminé septième

me et avant-dernier de sa manche, avec un dernier 100 m lent, le nageur paraissant avoir déjà abandonné après le dernier virage. Avec un temps final de 3min50:53, il pointe à près de quatre secondes de son meilleur temps sur cette distance.

A sa décharge, il faut dire qu'il s'agissait pour Phelps d'une première tentative au 400 m en compétition internationale. L'athlète a choisi de laisser tomber à Montréal les courses du 200 m papillon et du 400 m quatre nages, qui lui ont valu deux médailles d'or à Athènes, ceci afin de tenter de nouvelles expériences. Les débuts auront finalement été laborieux.

Explications du nageur de Baltimore: «Ce n'est pas de cette façon que je voulais entreprendre les Championnats, a dit Phelps, huit fois médaillé à Athènes. Je suis très déçu. Je me sentais bien pendant l'échauffement. Mais je n'étais pas prêt [...]. Je dois mettre ça derrière moi maintenant. Ce sont des choses qui arrivent.» Même aux invincibles, vraisemblablement. Phelps pourra toutefois se reprendre très tôt, puisqu'il croquera le fer avec Hackett au 200 m style libre, aujourd'hui.

Chez les femmes, toujours sur 400 m style libre, on attendait surtout la jeune Française Laure Manaudou (18 ans), victorieuse de l'épreuve à Athènes. Il s'en est fallu de peu pour que la championne n'imité Phelps: elle a obtenu tout juste la huitième et dernière place disponible pour la finale. Et surprise, c'est la Canadienne Brittany Reimer, 17 ans, qui a obtenu le meilleur résultat des qualifications, en 4min08:28, une performance qui effaçait le précédent record canadien de Reimer, 4min09:34, réalisé à Barcelone en 2003.

En finale, toutefois, Manaudou a repris la place qu'elle préfère: devant. Précédant ses concurrentes tout au long de l'épreuve, elle a battu en 4min04:44 la Japonaise Ai Shibata et la Britannique Caitlin McClatchey. Mention fort honorable pour Reimer, malgré tout: pour la deuxième fois de la journée, elle a abaissé le record canadien en complétant la course en 4min07:32, à sept centièmes du podium.

Achalandage

Par ailleurs, la première journée des compétitions de natation a attiré beaucoup de monde à l'île Sainte-Hélène — en plus de dynamiser grandement la salle de presse, assaillie hier de photographes du monde entier. En matinée, pour les préliminaires, des files d'attente s'étaient formées devant l'entrée de la piscine et les kiosques de remise des billets. La petite congestion a rapidement été réglée, une fois le «rodage» effectué, justifiait plus tard le vice-président aux communications, Richard Prieur.

Autrement, le stade de plongeon était pratiquement rempli pour les dernières finales. On pouvait aussi observer un flot continu de personnes émergeant du métro, tandis que la boutique de souvenirs refoulait plusieurs visiteurs. Bref, le site était animé, davantage encore que les dernières journées. Est-ce

PRÊTRES

SUITE DE LA PAGE 1

la vice-présidente du conseil de direction de la WOC, l'Américaine Regina Nicolosi, qui sera ordonnée diacre au côté de la Canadienne Michele Birch-Conery.

Si ces femmes prennent aujourd'hui le parti de bousculer si rudement leur Église, c'est qu'elles estiment qu'il en va de sa survie. Il ne s'agit pas de se venger de la vision discriminatoire du Vatican à l'égard des femmes, mais de dénoncer la lourdeur de sa hiérarchie et son détachement par rapport aux maux modernes, explique Mme Birch-Conery.

Par son ministère, la Britannico-colombienne espère pouvoir secourir les pucelles de son institution «vieilles et sclérosées» pour en faire un modèle d'ouverture. Au-delà, elle, les gais auront par exemple le droit légitime d'unir leur destinée. «Je serais prête à célébrer un mariage gai dans la minute», lance-t-elle au Devoir dans un éclat de rire.

Même ouverture d'esprit en ce qui a trait à la contraception. «J'ai toujours été en faveur de la contraception d'après moi que je me souviens. J'ai d'ailleurs été plusieurs fois plongée dans l'eau chaude car je faisais secrètement la promotion du condom auprès de mes élèves alors que j'étais religieuse.»

C'est que la vie de Michele Birch-Conery a toujours été inextricablement liée à Dieu. Au sortir de l'université, elle s'est même fait religieuse. Mais la rigidité de son ordre, la congrégation des sœurs de Saints-Noms, et l'appel de la poésie auront raison de sa foi, onze ans après avoir prononcé ses vœux. Ce n'est qu'il y a deux ans, un an après l'ordination des sept premières femmes sur le Danube, que Michele Birch-Conery a senti que son Église était prête à lui refaire une place en son sein.

La poétesse et théologienne affirme avoir trouvé chez ces femmes la force et l'inspiration qui lui faisaient défaut pour vivre sa foi en harmonie avec ses convictions. «J'ai toujours vécu ma foi dans les marges, mais je réalise que nous sommes de plus en plus nom-

breux aujourd'hui à occuper ces mêmes marges», remarque Mme Birch-Conery.

«En fait, je ne me suis jamais vraiment imaginée devenir prêtre, raconte-t-elle avec le recul. Certaines personnes de mon entourage ont cru très tôt que j'avais ce qu'il fallait pour répondre à cet appel mais, jusqu'à très récemment, j'avais cette idée n'avait eu de suite parce que nous savions toutes que ce n'était pas possible au sein de l'Église que j'avais choisie.»

Mais en 2002, quand les sept premières femmes ordonnées prêtres à Passau ont été excommuniées par celui qui s'appelait encore le cardinal Joseph Ratzinger, la théologienne a été ébranlée. Celle qui s'était tournée vers la littérature a soudain compris combien son bagage intellectuel pouvait être utile à ces femmes qui avaient choisi l'action au sein de ce qui allait devenir le Mouvement du Danube.

«De voir combien ces femmes arrivaient à vivre leur foi tout en respectant celle des autres m'a bouleversée. Je me suis tout de suite sentie chez moi avec elles», se souvient Mme Birch-Conery. L'année suivante, quand Gisela Forster et Marie-Christine Mayr-Lumetzberger ont été ordonnées évêques, Michele Birch-Conery a senti que le vent tournait vraiment en sa faveur.

Celle-ci s'est alors inscrite à leur séminaire clandestin en vue de rejoindre le Mouvement du Danube. Forte de sa formation de théologienne, Michele Birch-Conery s'est replongée dans l'étude des préceptes, rites et procédures du Vatican sous la tutelle de l'évêque Patricia Freisen. Entièrement fidèle à la doctrine catholique romaine, cet enseignement se veut irréprochable dans l'espoir que Rome en vienne un jour à le reconnaître.

En attendant ce jour, le sacerdoce au féminin continue à s'agrandir, cela en toute légalité assurée les évêques Forster et Mayr-Lumetzberger. «Tout a été vérifié juridiquement. Notre ordination a été entièrement documentée par un notaire autrichien», assure M^{re} Forster. Fortes de ce document, les deux évêques affirment avoir l'autorité nécessaire pour ordonner à leur tour des femmes diacres, prêtres et évêques selon les rites du Vatican.

MOREAU

SUITE DE LA PAGE 1

aborde d'emblée son amour du Québec et son regret de ne pas venir y présenter son film. Avec ses douces inflexions de voix, son joli rire moqueur lui donnant des allures de fillette, on ne peut que la croire, d'autant plus que ses spectacles, dont celui intitulé «Une sale affaire» qui fut l'élément déclencheur de sa première aventure derrière la caméra, l'ont amenée en tournée par ici. Du Festival Juste pour rire, et à mon grand étonnement des Lundis des Ha! Ha!, Yvonne Moreau garde de précieux souvenirs. Et elle évoque avec une expression admirative les noms de Jean-Guy Moreau, Claude Meunier, Gilbert Rozon, Guy Latraverse ou encore de la réalisatrice Carole Laganière avec qui elle a fait un de ses premiers films en 1989 (le court métrage *Jour de congé*) au temps où la comédienne vivait à Bruxelles et que Laganière y faisait ses classes de cinéaste.

Bien des années plus tard, ce fut au tour de Moreau de faire les siennes, alors qu'une telle idée ne lui avait jamais traversé l'esprit... et aujourd'hui ne la quitte plus. A ses débuts en Belgique dans les années 1970, elle ne rêvait que de vivre de son métier d'actrice. Entre le théâtre pour enfants et les spectacles engagés dans les usines, elle finit par croiser quelques personnes déterminantes: Philippe Gaulier, qui lui fait découvrir l'art du clown, et plus tard le metteur en scène Jérôme Deschamps, qu'elle sollicite, un metteur en scène en qui elle voit beaucoup d'affinités avec sa propre conception du métier. Et aujourd'hui, le public français la reconnaît d'abord pour sa participation à une émission satirique, *Les Deschiens*, excoissance télévisuelle des spectacles montés avec Jérôme Deschamps.

Parallèlement à son travail sur scène, Yolande Moreau fut vite adoptée par les cinéastes français, à commencer par Agnès Varda (*Sans toit ni loi*) et plus tard par Claude Berri (*Germinal*), Coline Serreau (*La Belle Verte*) et Yves Angelo (*Un air si pur*). Évidemment, on se souvient de sa prestation émouvante dans *Amélie Poulain*. «Jeune m'a envoyé le scénario avec un petit mot: "C'est pour jouer la concierge". Sincèrement, ça m'a énervée. Mais quand j'ai lu le scénario, j'ai trouvé à la fois qu'il s'agissait d'un joli projet et que ce personnage existait réellement. De là à prédire le succès du film...»

Pendant les cinq ans qu'elle et Gilles Porte travailleront, entre deux tournages, à l'élaboration de *Quand la mer monte*, Yolande Moreau était loin de se douter que ce petit film, dont le financement fut un véritable casse-tête, allait connaître une telle destinée. D'autant plus qu'elle n'avait aucune ambition de cinéaste. «Gilles voulait prendre mon spectacle "Une sale affaire" pour son premier film et construire autour un récit policier, explique-t-elle. Comme c'était mon histoire personnelle, je ne souhaitais pas que ça aille dans cette direction: voilà pourquoi nous avons travaillé ensemble. Et maintenant je n'ai qu'une envie: recommencer!»

La jeune cinéaste de 52 ans ne tient pas à départager ce qui relève de l'autobiographie et de la fantaisie. Bien sûr, les passages dans les villes de province, les chambres d'hôtel qui se ressemblent, les soirs d'ennui devant la télé, elle connaît, mais elle aime bien «la rêverie qui accompagne les tournées. Ce n'est pas que glauque et triste». A partir de ce spectacle imaginé il y a 25 ans dans les thés dansants à force d'observer «de vieilles dames qui gloussaient comme des jeunes filles pour se souvenir du sentiment amoureux», ils ont élaboré l'histoire d'une femme, Irène, merveilleusement campée par Moreau. Il s'agit plutôt d'un moment dans l'existence de cette actrice en tournée dans un spectacle solo, et en couple dans la vie, mais dont l'époux n'est qu'une voix téléphonique et qui, tout à coup,



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

L'équipe canadienne de relais.

à dire qu'il y a réellement matérialisation de l'engouement attendu par le comité organisateur, qui a dû composer avec des préventes de billets très lentes?

En tout cas, la semaine de plongeon — qui se terminait hier avec les épreuves de 3 m synchro chez les femmes et 10 m synchro chez les hommes — a été populaire. Beau temps, Québécois connus, bonne récolte de médailles, peu importe les raisons, les finales ont toujours été disputées devant de bonnes foules. Selon M. Prieur, quatre des huit finales ont ainsi fait salle comble (4500 personnes) tandis que les autres n'étaient pas loin de l'être.

Au water-polo, qui se poursuit jusqu'à samedi, c'est encore bien ératique, mais les compétitions entrent à peine dans la phase éliminatoire. Les épreuves de nage synchronisée se sont quant à elles déroulées devant des foules modestes au départ, puis de plus en plus nombreuses ensuite. La finale en équipe, présentée avant-hier, a attiré 8000 personnes, soit le maximum possible.

Mais c'est en grande partie le succès public des compétitions de natation (le stade compte 11 000 places) qui déterminera le succès général des Championnats. Jusqu'ici, les billets se vendent surtout «la veille pour le lendemain», souligne M. Prieur, et aucune compétition n'affiche complet à l'heure actuelle.

Le Devoir

Et elles ne s'en privent pas! Les neuf femmes qui seront ordonnées cet après-midi constituent la première vague de «filles» du Mouvement du Danube à déferler sur l'Amérique du Nord. En Europe, aux États-Unis et au Canada, une cinquantaine de femmes, 58 pour être plus précis, seraient prêtes à emboîter le pas aux doyennes du Danube et à leur neuf protégées.

A Rome, on voit cette dissidence d'un très mauvais œil. Dans sa lettre apostolique *Ordinatio sacerdotalis*, le défunt pape Jean-Paul II avait rappelé en 1994 que, pour l'Église catholique, l'ordination sacerdotale était et restait «exclusivement réservée à des hommes». En 1995, le cardinal Ratzinger, alors préfet de la Congrégation pour la doctrine et la foi, avait coupé court au débat en apposant le sceau de l'infailibilité sur ce refus.

Mais aujourd'hui, cette fermeture n'inquiète pas Michele Birch-Conery, qui se dit prête à tout, même à l'excommunication. «Je sais que Gisela et Marie-Christine sont détentrices de vérité. Ce sont elles qui m'ont fait croire, j'ai senti la grâce de Dieu à travers elles et je sais que je vais expérimenter la même chose lundi [aujourd'hui]», raconte-t-elle, la voix calme mais déterminée.

Selon elle, plusieurs prêtres sont prêts à faire une place aux femmes dans leur Église vieillissante. Sauront-elles amener l'Église dans le XXI^e siècle? Michele Birch-Conery l'ignore, mais elle l'espère quand même ardemment. «Nous ne pourrions pas déposséder la prêtrise seules. Ce que je sais toutefois, c'est que nous pouvons montrer une voie différente, plus humaine, une voie qui pourrait aussi être celle des hommes.»

En fait, le combat se fera peut-être moins derrière les portes closes du Vatican qu'au grand jour parmi les fidèles, estime celle qui sera bientôt ordonnée prêtre. «Un homme gai m'a dit "la prochaine chose que vous aurez à faire, maintenant que vous êtes sorties du placard, c'est de faire en sorte que tous ceux qui vous appuient sortent à leur tour de leur placard". Et je crois qu'il a raison.»

Le Devoir

éprouve une affection particulière pour un homme plus jeune qu'elle, rencontré au détour d'une panne. Dries (interprété par l'acteur flamand Wim Willeart) sera bien davantage que son assistant un peu paumé, ou cet «inconnu» qui monte sur scène soir après soir alors qu'Irène, sous son masque de clown, choisit une «victime» au hasard dans la foule.

La beauté de *Quand la mer monte* réside dans ses aspects oniriques, mais surtout dans cette manière d'aborder la fragilité de l'amour. Yolande Moreau n'est pas de celles qui croient aux contes de fées. «Les histoires d'amour, tant qu'elles sont belles, peu importe qu'elles durent un jour ou un an, c'est déjà ça de pris sur l'ennemi! Vouloir que ça dure, c'est très social...» Et pour en montrer le caractère intangible, pour prouver que l'imagination a une part réelle dans la construction de ce sentiment, elle cite Jacques Lacan: «L'amour, c'est quelque chose que l'on n'a pas que l'on veut donner à quelqu'un qui n'en veut pas.»

Si l'amour apparaît aussi fugace, l'amitié, elle, n'a pas fait défaut dans la réalisation de ce film. Moreau s'entourant d'acteurs connus et respectés (Olivier Gourmet, Jackie Berroyer, Jacques Bonnaffé, etc.) pour de petits rôles. «Ce sont tous des copains!», s'exclame-t-elle. Et ils semblent partager sa conception de la direction d'acteur. «Les indications psychologiques, ça m'énervait. Un acteur qui me dit: "Comment je te le fais?", ça me gonfle! Tais-toi et fais-le... Avec Will, on a joué de la musique, on a bu du vin, on a appris à se connaître, c'est ça la direction d'acteur. Et lors de la scène où l'on danse dans le café, la direction d'acteur, c'est deux fûts de bière et des gens qui ont plaisir à fêter ensemble!»

Décidément, Yolande Moreau a beau vivre en Normandie et faire partie du paysage télévisuel et cinématographique français depuis plus de 20 ans, elle n'oublie pas qu'elle est d'abord et avant tout... bruxelloise! Et maintenant cinéaste.

Collaborateur du Devoir